



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

20 décembre 2012

Conseil municipal du 20 décembre 2012  
Ordre du jour

1	Services techniques : présentation des aménagements rue des Sables Blancs (pour information)
2	Sports - nautisme : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Hermine Concarnoise
3	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 6 - budget principal
4	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 5 - budget annexe de l'eau
5	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 5 - budget annexe de l'assainissement
6	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 3 - budget annexe du bac du passage
7	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 4 - budget annexe des restaurants municipaux
8	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n° 5 : budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
8bis	Moyens généraux - finances : Rapport supplémentaire n° 1 - décision budgétaire modificative n° 2 - budget annexe du port de plaisance
9	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - année 2013
10	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - année 2013
11	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - année 2013
12	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Port de plaisance - année 2013
13	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Bac du passage - année 2013
14	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe des restaurants municipaux - année 2013
15	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - année 2013
16	Moyens généraux - finances : tarifs des services municipaux - année 2013
17	Moyens généraux - finances : budget annexe du Port de plaisance - tarifs année 2013
18	Moyens généraux - finances : cession des actions SEMAEB (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne)
19	Moyens généraux - finances : mise à disposition de mobilier urbain - convention constitutive de groupement de commande entre Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la ville
20	Action sociale : convention de collaboration entre la ville de Concarneau et le CCAS
21	Patrimoine : demande de subvention à la DRAC
22	Culture : rémunération des intervenants artistiques
23	Urbanisme - foncier : vente de l'ancienne mairie de Concarneau
24	Urbanisme - foncier : vente des magasins Cache-cache et Patrice Bréal - 1 place du général de Gaulle
25	Urbanisme - foncier : révision simplifiée du PLU - secteur gare - prescription de la procédure de révision par le conseil municipal
26	Urbanisme - foncier : inventaire des zones humides - avis du conseil municipal
27	Eau et assainissement : mise à jour du règlement de service eau potable
28	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 20 décembre 2012**

Bien, Mesdames et Messieurs, il me semble qu'il est l'heure. Je vous demanderai de bien vouloir prendre vos places respectives. Et je m'adresse plutôt à M Le Coz pour lui demander de reprendre la place qui lui est allouée. Elle est décernée à tous les élus jusqu'à la fin du mandat. C'est normalement une place qui est attribuée. Allez-y, allez prendre votre place.

Bon, bref, ce n'est pas grave, nous ferons avec.

**M Debuyser :**

C'est pour être sur la photo.

**M le Maire :**

Bien, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Marc Carduner.  
(*Appel des conseillers municipaux*)

En date du vendredi 14 décembre 2012 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le rapport de présentation du budget primitif 2013,
- le budget primitif 2013.

Vous trouverez sur votre table un rapport modificatif concernant la décision budgétaire modificative n°4 du budget annexe des restaurants municipaux, un rapport modificatif concernant la décision budgétaire modificative n°5 du budget annexe du centre des arts et de la culture. Vous trouverez également un rapport supplémentaire n°1 pour une décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe du port de plaisance.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription à l'ordre du jour du rapport supplémentaire n°1 ainsi que des 2 rapports modifiés.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ? Merci.

En date du mercredi 5 décembre 2012, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2012.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce procès-verbal ?

Oui, M Le Coz.

**M Le Coz :**

Ce sera une intervention d'ordre général. Je ne remets pas du tout en question la qualité du procès-verbal. Je suis allé sur le site de la ville consulter les procès-verbaux. Ils sont

effectivement retranscrits entièrement, mais nous n'avons pas le résultat des votes. Dans le PV qui est sur le site on y voit, qui vote pour, qui vote contre, on a les questions, mais on a pas les réponses. Je pense que ce serait un progrès de compléter les PV qui sont sur le site de la ville. Je vais en profiter pour vous poser une question. Je n'ai pas entendu le nom de Mme Rambeau, et je n'ai pas entendu qui avait son pouvoir.

*(plusieurs élus répondent)*

M le Maire.

**M Le Coz :**

C'est étonnant parce qu'il y a une pièce qui dit le contraire.

**M le Maire :**

Mme Rambeau donne pouvoir à M le Maire.

**M Le Coz :**

Depuis quand ? Elle donnait pouvoir à Patrick Lahuec, qui étant absent...

**Mme Barba :**

Au Maire.

**M Le Coz :**

Non, il y a un document écrit de sa main. Elle croyait avoir donné pouvoir à M Lahuec et en fait elle a donné pouvoir à Mme Donniou.

**Mme Barba :**

C'est faux, elle a donné pouvoir au Maire.

**M Le Coz :**

C'est extrêmement grave de dire que c'est faux parce que le document signé est là.

**Mme Barba :**

On va la chercher, donc vous allez la voir.

**M Le Coz :**

C'était une procuration en blanc comme cela se fait.....

**M le Maire :**

Bien. Je reviens, si vous le voulez bien sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2012.

**Mme Ziegler :**

Pour régler le problème, il suffirait d'appeler Mme Rambeau.

**M le Maire :**

Elle est où la procuration ?

**Mme Barba :**

Mme Cadet va vous la chercher. Elle va vous la montrer.

**M le Maire :**

On est parti chercher la procuration apparemment.

Je soussignée Martine Rambeau, conseillère municipale déclare donner pouvoir à M le Maire, pour émettre à mon nom tout vote nécessaire lors du conseil municipal 20 décembre 2012. A Concarneau, le 20/12/2012, et il y a la signature.

**M Le Coz :**

C'est un faux ! C'est un faux !

**Mme Barba :**

Non !

**M Le Coz :**

C'est un faux, elle ne peut pas avoir signé cela aujourd'hui.

**M le Maire :**

Bref, si vous le voulez bien, nous allons continuer.

**M Le Coz :**

Vous commencez votre conseil municipal par ....*inaudible*....

**M le Maire :**

Mme Ziegler, vous vouliez peut-être intervenir.

**Mme Ziegler :**

Il suffirait d'avoir Mme Rambeau au téléphone et de lui demander.

**M le Maire :**

Le secrétaire de séance est M Carduner, il fait le constat, ensuite, qu'est ce que vous voulez que je vous dise.

**M Carduner :**

En tant que secrétaire, je voudrais dire que l'argument bref, ne me satisfait pas complètement. Maintenant, je ne suis pas apte à juger du bien fondé des accusations ou des assertions de chacun. Mais le bref demande à être.....*inaudible*....

**M le Maire :**

C'est noté. Mme Le Meur ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Il semble qu'il y ait un document signé, là, vous le prenez en compte ou pas ?

**M le Maire :**

Je ne connais pas ce document. Le document officiel est celui que nous avons et qui est référencé sur.....*inaudible*....

**Mme Le Meur Gaël :**

En soi, cela ne pose pas de souci que vous ayez procuration, ou que ce soit quelqu'un d'autre qui ait procuration.

**M le Maire :**

J'ai la procuration qui donne pouvoir au Maire.

**M Carduner :**

Pour être tout à fait juste avec M le Maire, c'est vrai que j'ai devant les yeux une procuration signée de Martine Rambeau qui donne procuration à M le Maire.

**M le Maire :**

Voilà, c'est tout, ça s'arrête là.

Si vous le voulez bien, je reviens sur le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 15 novembre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Pensez aux procurations.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Je vous signale que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 janvier 2013.

Avant de passer à l'ordre du jour.....*inaudible*....

**Mme Le Meur Gaël :**

Excusez-moi, pour l'année 2013, il est possible que les conseils reviennent à 20h00 ?

**M le Maire :**

Je pense que 19h00 est tout à fait convenable. Cela nous permet de rentrer un peu plus tôt.

En effet, ce sont des conseils qui malheureusement durent très longtemps. Et je pense qu'il y a des gens qui veulent rentrer plus tôt parce qu'ils travaillent le lendemain et à ce titre, on s'aperçoit également qu'à 19h00, à part 1 ou 2 personnes qui arrivent légèrement en retard, le conseil municipal est quand même assez complet. On voit également que les conseils communautaires à CCA, débutent à 18h00....

**Mme Le Meur Gaël :**

18h30...

**M le Maire :**

...et on s'aperçoit que presque l'ensemble des élus communautaires est présent, ce qui fait qu'à 19h00 cela me paraît convenable pour commencer un conseil municipal.

**M Carduner :**

Excusez-moi, M le Maire, je suis très embarrassé. On vient de me procurer un document sur une procuration qui émane de Mme Martine Rambeau qui donne procuration à Mme Béatrice Donniou. Je suis très embarrassé par rapport à ce qui est consigné dans le recueil de mise à jour du conseil municipal. J'ai un document, là qui m'embarrasse. Excusez-moi.

**M le Maire :**

Ce sera noté au procès-verbal.

**M Carduner :**

Merci.

Avant de passer à l'ordre du jour, je disais que Mme Le Meur m'a proposé de présenter un vœu concernant la société Boutet-Nicolas. À ce titre, je souhaite que tout le conseil municipal s'associe à cette initiative.

Puisque nous parlons de vœu, je souhaite également que ce dernier conseil municipal de 2012 se déroule dans la sérénité, même s'il semblerait que ce n'est pas tout à fait le cas pour commencer. Je vous demande donc d'être le plus concis possible et le plus discipliné et d'éviter l'agressivité dans les propos. À ce titre, je laisse la parole à Gaël Le Meur pour présenter ce vœu concernant la société Boutet-Nicolas. Vœu qui a été présenté en conseil communautaire, l'autre jour.

Il y a un portable d'allumé.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

Vœu du conseil municipal - arrêt de Boutet Nicolas à Rosporden
--

**Mme Le Meur Gaël :**

Merci M le Maire.

Les élus socialistes ont effectivement souhaité présenter un vœu concernant l'arrêt de la société Boutet Nicolas qui a été présenté par la SECAB. Nous vous avons fait parvenir cette proposition de vœu lundi. Je vais vous la lire. Il me semble effectivement important que l'ensemble du conseil municipal se prononce là-dessus parce que les conséquences risquent de toucher l'ensemble des communes autour de Rosporden.

(lecture du rapport)

*Larsen.....*

**M le Maire :**

M Carduner, je pense que c'est peut-être votre portable qui pose problème.

**M Carduner :**

*.... inaudible ....*

*.... M le Maire, mais je suis assez vigilant..... inaudible....*

**M le Maire :**

Mme Le Meur, vous voulez bien poursuivre ?

**Mme Le Meur Gaël :**

*(Poursuite de la lecture du rapport)*

**M le Maire :**

Très bien, merci Mme Le Meur. Nous allons procéder au vote. Oui, M Colimard.

**M Colimard :**

Ce vœu, ce n'est pas une formalité à accomplir pour paraître.

Comme rappelé il y a un instant, nous sommes-là, face à des décisions de suppressions d'emplois et d'activités qui s'apparentent à une opération liée, pour l'essentiel, à des considérations de recherche de plus grandes profitabilités financières.

La défense de l'emploi, l'opposition à la désindustrialisation appellent à être conséquent et cohérent, et à régler, de mon point de vue sur le sujet.

Aussi, dans notre vote en faveur de ce vœu, nous signifions que nous y associons la demande de prise en compte de la proposition de loi qui stipule l'interdiction de ces pratiques de spéculation, notamment à propos des licenciements dits boursiers.

**M le Maire :**

Très bien M Colimard. Quelqu'un veut intervenir ?

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?



Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci. Il y a unanimité sur ce vœu.

***Le rapport est adopté par 33 voix pour.***

**M Carduner :**

J'ai un peu de mal. Comment on fait pour le vote de Mme Rambeau.

**Mme Le Port :**

Il y a un pouvoir officiel, M Carduner.

**M Nydell :**

Parlez dans le micro, déjà, sinon nous n'entendons pas.

**M Carduner :**

Alors, M Nydell, je suis très partagé sur ce vote, comment faire ?

**M le Maire :**

S'il vous plaît, M Carduner. Un peu de discipline, s'il vous plaît.

Nous allons aborder le conseil municipal et l'ordre du jour. Nous allons commencer par présenter les aménagements de la rue des Sables-Blancs. Je vais demander à Xavier Calvarin de présenter ce dossier.

**M Carduner :**

Mais comment fais-je ?

**M le Maire :**

Vous avez le document officiel sous les yeux. Vous avez le procès-verbal, vous avez le document, un point c'est tout.

Après, s'il y a un problème, ce sera inscrit au procès-verbal du conseil municipal.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il y a juste un point, c'est qu'il y a un document manuscrit, et le document que vous présentez, c'est un document frappé. C'est un document pré-rempli, si je puis dire. C'est peut-être plutôt la lettre manuscrite qui doit faire foi et qui dit que la procuration est donnée à Mme Donniou.

Brouhaha.....

**M le Maire :**

C'est le document officiel qui est au cahier et que vous avez sous les yeux qui est retenu. Ce sera noté au procès-verbal et c'est tout.

Bien, M Calvarin, s'il vous plaît.

S'il vous plaît, un peu de silence. Merci.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

1	Services techniques : présentation des aménagements rue des Sables Blancs (pour information)
---	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

*M Calvarin rajoute à la fin de la lecture du rapport :*

Là, on ne voit pas très bien les 2 tranches. Mais elles sont relativement faciles à identifier. Tout ce qui est parking sur la partie en bas à droite, fait partie de la 2<sup>ème</sup> tranche. Il y avait, bien sûr, le volet financier dont nous venons de parler, mais il y a aussi le volet fonctionnel, parce que les aménageurs de la zone thalasso, utilisent ces espaces pour le passage de leurs engins encore pendant l'année 2013, tout au moins au début de l'année. Nous n'aurions de toute façon pas été en mesure de créer ces espaces actuellement. Les changements les plus importants sur le projet, par rapport au projet initial, c'était le souhait de l'équipe municipale et de l'architecte des bâtiments de France, de supprimer le parking qui se trouvait à côté de l'école de voile, de manière à ouvrir complètement la vue entre les résidences à partir de Ty Chupen et la maison qui suit au niveau du rond-point. Cette création d'espaces verts s'est faite avec l'adjonction d'un passage platelage bois et d'un muret qui va être placé entre l'accès à la cale et le platelage bois, sur lequel nous allons mettre des banquettes, cela, de manière à ce que cet espace soit vraiment un espace de convivialité.

Le 2<sup>ème</sup> changement important sur ce projet, c'est que le parking enherbé aura une double fonctionnalité. En été, ce parking servira à l'accueil des véhicules qui se rendront sur les plages, et en dehors de cette saison-là, ce parking pourra servir justement de bassin tampon lors de grosses précipitations et de fortes marées. Il sera légèrement descendu par rapport à la hauteur du parking précédent, qui lui, est un parking traditionnel. Et il va permettre aux infiltrations des eaux de pluies de se faire tranquillement à travers l'overgreen. C'est l'un des autres points qui a fait l'objet d'une grosse modification. Sinon, à côté du rond-point, on voit que nous avons remis du stationnement, c'est dans la partie haute. Nous avons créé un parking d'une vingtaine de places à cet endroit-là pour rééquilibrer le stationnement et ne pas priver les 2 barres qui se trouvent dans le secteur juste à côté du rond-point et l'hôtellerie qui se trouve au dessus des places de stationnement. Cela aussi a été modifié. Nous avons aussi complètement supprimé la bande médiane qui était prévue dans le projet initial sur tout le linéaire, de façon à donner à ce projet un vrai espace de déplacement doux. Tout le plateau et les espaces qui sont avant se font sur une seule largeur. Et sur la partie plateau, c'est une zone de partage et où le piéton est prioritaire. Il n'y a pas de marquage au sol. C'est un espace qui aura une double fonctionnalité, de ralentir les véhicules et de permettre le passage entre les parkings et la coulée verte, la thalasso et de l'autre côté la plage. Pour finir, l'accès à la cale est toujours préservé. L'accès à la cale est une obligation, et nous avons bien conservé cet accès, pour ne serait-ce que les engins de ville qui nettoient la plage, et les pompiers pour accéder très rapidement à la plage et y mettre éventuellement leur semi-rigide pour pouvoir intervenir.

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin. Quelqu'un veut intervenir ? Oui, M Carduner.

**M Carduner :**  
Merci M le Maire. Contents, nous sommes contents pour Concarneau et tous ceux qui ont

l'occasion de fréquenter notre belle cité. Contents de voir enfin aboutir un projet structurant. Structurant, donc c'est un adjectif qui demande un autre adjectif qualificatif souvent associé au mot projet, parce que son cousin, le mot adjectif aussi, intergénérationnel fait..... en la matière. Cela permet d'être complet sur le sujet. Nous avons fait le tour, maintenant, c'est bien. Contents aussi, pardonnez-nous de pratiquer un peu d'autosatisfaction, pour le coup, puisque charité bien ordonnée commence toujours, et vous connaissez la suite.... Je ne vais pas vous ennuyer avec cela. Parce que quand même, c'est bien nous, je savais que cela allait soulever les rires et les sourires, mais pourquoi ? C'est la vérité ! C'est la réalité ! Et je ne comprends même pas cette mesquinerie des sourires et des rires. Puisque c'est nous qui avons bien initié et engendré ce projet, il y a quelques années déjà. D'ailleurs, nous l'aurions déjà réalisé.... rires.... allez, rires..... Nous l'aurions déjà réalisé. Si quelques esprits chagrins, pourquoi je le mets au pluriel, c'est au singulier, quelque esprit chagrin ne nous avait pas savamment saupoudré quelques grains de sable qui ont enrayé provisoirement, heureusement, puisque cela abouti maintenant....

*Larsen.....*

**M Carduner :**

Ce n'est pas mon portable, M Fidelin, je vous assure.

...cette belle mécanique, c'est dommage, parce que c'était une belle envolée. Nous disposerons donc, dans l'avenir proche, d'une belle entrée de ville, digne de notre ville bleue, axée sur le maritime, pas seulement sur la plage, d'ailleurs, mais sur le quartier, forcément. Bien évidemment, chacun comprendra qu'il faudra désormais organiser une suite et prévoir une suite. Tout comme dans un bon plat, une entrée ne suffit pas. Il faut un plat fort après. Il faut un plat de résistance, voire un dessert, à cette belle entrée. Il faudra donc intégrer cette réalisation dans une problématique un peu plus large que le quartier des sables-blancs, même si c'est une belle réalisation, je le souligne. Il me semble important, que la liaison centre-ville, Ville-Close, pôle nautique, quartier des sables-blancs, soit appréhendée et soit traitée avec le même souci, les mêmes critères d'embellissement, de maîtrise des déplacements, de stationnement, de sécurité pour les usagers, tous les usagers. Tout cela participe à coup sûr, à une harmonisation cohérente que nous attendons de votre part. Mais nous n'en doutons pas un seul instant. Par contre, nous allons nous interroger, quand même sur l'utilisation un peu politicienne sur le calendrier d'aménagement de cette réalisation. C'est tout ce que j'avais à dire, merci M le Maire.

**M le Maire :**

M Colimard.

**M Colimard :**

Alors là, s'agissant d'environnement, d'aménagement, nous allons faire tâche.

Parce que, regardez M le Maire, la belle couverture que j'ai retrouvé pour envelopper les notes explicatives de synthèse de notre conseil municipal d'aujourd'hui.

C'est dans le symbole, mais son visuel illustre bien ce qui anime, je suppose, votre choix d'ouvrir ce conseil municipal par cette présentation d'aménagement.

Ce choix qui en dit plus long sur le sens de votre action, et de votre gestion, que le volumineux document du budget primitif qui suit.

En fait, ce faisant, vous déclarez sans surprise votre flamme aux riches, aux rentiers,

bien aidés, subventionnés, et surtout aux business de l'immobilier, au point de vous en faire le principal agent commercial.

C'est votre droit, mais que les cadeaux « 4 saisons » que vous leur offrez à ces rentiers, financiers de l'immobilier, soient à la charge des Concarnois, toutes conditions confondues, et qui par ailleurs subissent durement l'austérité, la précarité, ça, pas d'accord !

Car c'est cadeau, que cet aménagement commandé pour « accompagner et mettre en valeur » le complexe Eiffage. Je reprends-là, les termes de la présentation. Ça, personne ne s'y trompe, et ça, c'est une marque pour la classe aisée reconnaissante.

Cet élan du cœur et de la générosité en faveur des promoteurs, c'est peut-être un conte de Noël et paillettes pour eux, mais c'est déplacé.

Déplacé, car dans le même temps, l'actualité, à la fois institutionnelle et humaine, rappelle l'autorité publique à ses devoirs premiers : ceux de solidarités sociales.

Parce que, au-delà d'effets de moulins à usage électoraliste en séance de CCA, l'impérieux besoin de logements sociaux a été confirmé ce lundi en atelier de PLH (plan local de l'habitat), par tous les services qui étudient sérieusement la question.

On peut faire comme si on n'était pas concerné, mais les réalités de la fracture sociale, (pour reprendre une expression dévoyée, mais non moins parlante), ces réalités vous rattrapent.

Et puis, il y a cette autre interpellation d'une association caritative locale qui met en évidence un état peu glorieux de la situation de détresse humaine de notre époque, ici aussi... et qui met en évidence le peu de considération avec laquelle on s'y coltine.

D'un côté on accompagne, pour rester sur la terminologie de la démarche dans l'affaire « plage officielle de Concarneau » et autre crèche, pardon, « résidence de tourisme » chicos des Sables-blancs, et de l'autre on se défausse.

Bref, tout ceci pour vous dire, une nouvelle fois, que nous trouvons cela d'autant plus déplacé, que ce business-là, taille en pièce l'intérêt général, au point de s'en gaver... et que contre ça, en terme de sens et valeurs, nous ne lâcherons rien.

**M le Maire :**

Merci M Colimard. M Le Coz.

**M Le Coz :**

Je veux bien faire tâche, aussi, un petit peu. J'ai bien noté que Marc Carduner, sur ce coup-là était pour la gestation par autrui, parce que c'est d'actualité apparemment. Je vais quand même signaler quelques réserves sur ce dossier. J'en ai déjà parlé à Xavier Calvarin, mais dans la méthode, le projet qui nous est présenté ce soir, n'a pas du tout été présenté en commission travaux. Au début de l'année, nous avons eu la présentation d'un projet qui était complètement différent. Le projet a évolué pendant le cours de l'année, et la commission travaux, à aucun moment n'a été associée. Ce qui est encore un peu plus gênant, c'est qu'il avait été promis au conseil de quartier des Sables-blancs au mois de février, que le projet, dans l'élaboration, leur serait également soumis. Or, les conseils de quartier ont été informés après réception des appels d'offres. Le projet

au mois de décembre était ficelé et les conseils de quartier, n'ont eu qu'à prendre acte d'un projet qui était entièrement ficelé. Cela dit, pour les concarinois, je tiens quand même à dire que c'est la triple peine, parce que nous avons vendu ce terrain à bas prix, sous réserve qu'il y soit réalisé un établissement de thalassothérapie. Aujourd'hui, nous savons qu'il n'y aura pas de thalassothérapie, c'est une balnéothérapie. Cela n'empêche que nous finançons, aux frais de la collectivité, 100 % des travaux de mise en valeur, alors que dans la plupart des opérations, on fait participer l'aménageur à un plan d'aménagement d'ensemble. Et le 3<sup>ème</sup> volet, c'est que nous serons également chargés de l'entretien de l'ensemble des espaces verts de cet ensemble pour longtemps.

**M le Maire :**

Merci M Le Coz. Avant de passer la parole à Xavier Calvarin, je vais donner quelques éléments pour répondre aux 3 intervenants. Tout d'abord, quand nous regardons uniquement la photo, de quoi il s'agit ? C'est aussi le cadre de vie des concarinois. C'est aussi la valorisation de l'offre touristique. C'est aussi 80 à 100 emplois nouveaux pour les concarinois.

**Mme Dieterlé :**

On les attend !

**M le Maire :**

Je ne vous ai pas interrompue, s'il vous plaît. C'est aussi 2 000 m<sup>2</sup> de SPA qui n'existent pas actuellement ailleurs. Pour les détracteurs qui ne voyaient pas de thalassothérapie, et bien il y aura 2 000 m<sup>2</sup> de SPA. Cela m'a été confirmé cet après-midi. Il reste 2 appartements à vendre sur les 2 tranches. Et c'est tant mieux pour les concarinois, tant mieux pour la ville, tant mieux pour le cadre de vie, tant mieux pour l'offre touristique. Et quand nous regardons cette entrée de ville, du côté de La Forêt-Fouesnant, est-ce que vous ne croyez pas que c'est valorisant ? Nous avons engagé les travaux au début de notre mandat sur la rue de Quimper, nous pouvons dire aujourd'hui que c'est un succès. Demain, ce sera la rue de Trégunc, sur 2013. Et cette entrée de ville côté Forêt-Fouesnant, est aussi pertinente pour l'accès à Concarneau par les concarinois et les touristes. Je ne comprends pas aujourd'hui comment on peut s'opposer à ce projet. Je ne comprends pas. Je passe maintenant la parole à Xavier Calvarin qui a certainement d'autres choses à nous dire.

**M Calvarin :**

Tout d'abord, l'intervention de M Carduner ne nous a pas surpris. Nous nous demandions juste de qui elle allait venir. Nous nous attendions bien à ce que vous revendiquiez l'intégralité du projet. C'était déjà le cas pour le pôle nautique. Pour pouvoir quand même comparer, j'ai derrière moi le tableau du projet que vous nous aviez cédé lorsque nous sommes arrivés. Effectivement, tous les points que j'ai indiqués tout à l'heure au niveau des changements, font la grande différence entre les 2 projets. C'est-à-dire que nous ouvrons complètement l'espace sur le domaine maritime. On supprime le parking que vous aviez prévu. D'ailleurs, là vous voyez les espaces verts qui sont prévus et que nous avons voulu revaloriser. En ce qui concerne la voirie, nous l'avons remise aux normes des voiries partagées. Nous avons repris des positionnements de parkings pour rééquilibrer le stationnement sur le site. C'était effectivement un projet que vous aviez commencé. Vous aviez aussi fait votre part du travail. Mais ne vous attribuez pas l'intégralité du projet s'il vous plaît, c'est tout ce que nous vous demandons. C'est le 1<sup>er</sup> point. C'est dans vos habitudes. Mais cela ne nous a pas surpris.

Le 2<sup>ème</sup> point est pour répondre sur les commissions de travaux. La dernière qui a

présenté ce sujet est celle du mois de juin. Il n'y avait effectivement pas grand monde. Il y avait beaucoup d'absents à cette commission travaux. Le projet a été présenté quasiment dans l'état actuel, à part ce stationnement qui me posait problème depuis un petit moment. Je vous dirais franchement que sur ce projet-là nous avons même dû modifier au dernier moment les appels d'offres. Le document d'appel d'offres était réalisé par M Lorin. Comme je n'étais pas satisfait et je n'étais pas le seul, j'ai pris rendez-vous avec Pierre Alexandre des bâtiments de France sur l'intégration d'autant de véhicules sur ces espaces-là. Nous avons repris le dossier alors que nous étions en phase d'appel d'offres, cela nous a fait environ un mois de plus pour pouvoir justement supprimer ces véhicules et redonner à cet espace une allure de convivialité avec des pelouses et des bancs. Et ainsi préserver sur ce site, le côté dont parlait le Maire qui est un endroit où tout le monde se trouve bien. Je pense que sur ce site-là, nous avons fait l'effort de travailler pour rendre le site pour les estivants, le plus agréable possible, et la majorité des estivants qui sont-là sont concarnois. C'est vrai que d'avoir cet espace de pelouses avec au bout et sur le côté des banquettes tout du long, change complètement la philosophie du projet. Pourquoi nous n'avons pas tout simplement refait la commission travaux ? Parce que la philosophie même du projet n'était pas changée. Sur tous les projets municipaux, nous avons toujours des réajustements à faire en fin de projet. Ce ne sont pas mes prédécesseurs qui vont me démentir. Lorsque nous sommes sur des dossiers de cette ampleur-là, nous les reprenons et nous les reprenons, jusqu'à ce que nous ayons les premiers engins qui sont dessus. Parfois, il faut savoir changer certaines solutions que l'on a trouvées lorsque nous ne les trouvons pas forcément judicieuses. Et effectivement, cela n'avait pas été visé en commission travaux, mais comme cela ne remet pas en cause la philosophie du projet, je n'ai pas trouvé nécessaire de rajouter encore un ou deux mois dans la planification, parce que tout simplement le début du chantier était planifié et budgété pour le début de l'année.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin. M Carduner pour conclure, parce que je pense que nous avons dit l'essentiel.

**M Carduner :**

Merci en tous les cas de me donner la parole. Comme j'ai été interpellé par M Calvarin. Je vais quand même vous dire une chose. Il faut être honnête et je pense être honnête dans ma démarche. Que vous ayez apporté votre touche dans le projet actuel, je n'en disconviens pas. Mais quand je dis que nous avons initié, engendré ce projet, n'allez pas me dire que je mens. N'allez pas me dire que je suis dans le mensonge. N'allez pas me dire que je suis dans la problématique idéologique, politique ou politicienne. Je vous dis quelque chose qui est la réalité des choses. Et convenez avec moi...

**M le Maire :**

Très bien.

**M Carduner :**

Je termine, excusez-moi, merci, 2 minutes pas plus. Convenez avec moi que si nous n'avions pas eu effectivement, ces grains de sable, dont j'ai fait allusion tout à l'heure, pour être poli, le projet aurait été réalisé. Peut-être moins bien que le vôtre, je n'en sais rien. C'est subjectif. Mais il aurait été réalisé. C'est tout ce que je voulais dire, M le Maire. Merci.

**M le Maire :**

Très bien. M Colimard, pour conclure.

**M Colimard :**

Oui, 30 secondes. Une question. Si sur ce site avait été réalisé un parc paysagé comme nous aurions préféré, est-ce que vous pouvez me garantir que cet aménagement du centre-ville aurait eu lieu ?

**M le Maire :**

L'aménagement du centre-ville ?

**M Colimard :**

Non, l'aménagement de cette entrée de ville.

**M le Maire :**

J'espère que vous êtes au courant quand même que nous avons réalisé l'enfouissement de tous les réseaux il y a déjà quelques temps, justement pour anticiper. Il était dans nos projets de réaliser toutes les entrées de ville, y compris celle-là. Mais évidemment, nous attendions la réalisation de cet équipement pour terminer la voirie et l'éclairage et tous ces éléments que nous avons donné tout à l'heure. Mais sachez que ce n'est pas le moment de parler de la paternité de la réalisation de ce projet. C'est un beau projet et laissons aux concarnois l'opportunité de juger si c'est un beau projet ou pas. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Voilà ce que nous pouvons dire pour conclure parce que nous avons quand même un ordre du jour chargé. L'essentiel a été dit. Attendons encore quelques semaines ou quelques mois ? Nous allons engager les travaux de voirie à partir du 15 janvier. Soyons tous derrière ce projet. Retrouvons nous à l'inauguration de cet équipement valorisant pour Concarneau et tous les concarnois. Merci.

Inaudible....

**M le Maire :**

C'était mon point de conclusion, Mme Ziegler, parce que là nous n'allons passer la nuit sur la thalasso.

**Mme Ziegler :**

Pour ne par terminer bête, ce soir, c'est quoi un SPA marin ? Je ne le sais pas.

**M le Maire :**

Un SPA marin, c'est un établissement balnéaire. En somme, une thalasso c'est quoi ? C'est un établissement agréé par les organismes sociaux ou médicaux. Ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, ce SPA marin répond à une attente d'une population qui souhaite la remise en forme. Ce sera un SPA marin parce qu'il a été acté dès le départ. Même si la tranchée n'est pas faite, sachez que ce sera un fonçage dirigé. Aujourd'hui, c'est une technique utilisée dans beaucoup de cas. Elle sera réalisée dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Ce sera bien un SPA marin avec une crépine qui ira à 300 mètres en mer. Si vous voulez exactement le procédé, j'ai le procédé de ce fonçage dirigé. C'est bien un SPA marin, à l'eau de mer.

**Mme Ziegler :**

Inaudible....

**M le Maire :**

Écoutez, c'est un établissement pour la remise en forme. C'est-à-dire 2 000 m<sup>2</sup>. Je ne vais quand même pas vous donner le contenu. Si vous le voulez, vous pouvez vous renseigner sur place ou en mairie, mais ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a un grand bassin comme dans toutes les thalasso, vous allez à Bénodet ou ailleurs, nous retrouvons

tous ces éléments-là. Mais sachez que c'est pour la remise en forme et le bien-être. Cela fonctionnera à l'eau de mer, et c'est tout. Je ne peux pas en dire plus.

*S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.*

Nous allons passer au point n°2. Nous allons aborder les problèmes budgétaires. Et plus particulièrement une DBM. Ce n'est pas cela ? Pardon. Cela concerne en sport nautisme, l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Hermine concarnoise.



## Conseil municipal du 20 décembre 2012

2	Sports - nautisme : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Hermine Concarnoise
---	--

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire, cette subvention nous dérange tout simplement parce qu'elle met en exergue les différences que vous faites entre les associations ; en privilégier certaines, en affaiblir d'autres, nous ne pouvons pas cautionner cette démarche. De nombreuses associations ne rentrent pas dans leurs frais après une animation. Elles se retrouvent avec une trésorerie fragile et ne sont pas pour autant aidées. D'autres ne sont vraiment pas aidées et pas du tout, je pense au secours populaire que vous mettez à la porte à une époque de l'année où de nombreux bénéficiaires ont besoin d'eux. Et, à moins que vous ayez eu un contact direct avec le secours populaire, il n'y a aucune réponse adaptée qui leur est apportée alors qu'il faudrait peut-être se pencher sérieusement sur le problème. Bref, ils galèrent depuis un certain nombre de temps. Par rapport aux différences que vous êtes en train de faire, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M le Maire :**  
M Quillivic veut peut-être répondre.

**M Quillivic :**

Je ne vois pas quelle différence de traitement. Là, c'est un cas exceptionnel que nous ne rencontrons pas souvent au niveau des associations sportives, effectivement, nous avons un climat qui est relativement agréable sur Concarneau en général, mais là, il s'agit d'un déficit suite à de mauvaises conditions météorologiques. Cela implique un traitement au cas par cas. Et quand la décision s'est posée à la municipalité, elle a pris en compte le fait que c'est une manifestation qui est intéressante pour les concarnois et les estivants et qui est importante pour le club, dans la mesure où je rappelle que l'Hermine concarnoise est le seul club sportif qui est propriétaire de son stade aujourd'hui, avec les frais inhérents à un stade qui est vieillissant. Il était normal de leur venir en aide. Mais après, prendre la totalité nous n'étions pas non plus responsables des conditions météorologiques. Il y a nécessairement des aléas dans les manifestations extérieures. Nous avons trouvé cette position de couper la poire en deux dans ce dossier-là en prenant une subvention à hauteur de 2 000 €.

**M le Maire :**  
Merci M Quillivic. Oui, M Quénéhervé.

**M Quénéhervé :**

Quand Bruno Quillivic dit que cela n'arrive pas fréquemment, c'est vrai. Mais c'est arrivé à l'US concarnoise il y a 2 ans et où ils ont aussi été obligés d'arrêter la poissonnade le soir, parce que justement nous ne sommes pas à l'abri des intempéries. Le danger de ce genre de délibération, c'est que ça peut faire jurisprudence. Il vaut mieux s'interroger

sur la subvention annuelle versée à l'Hermine concarnoise, que de se poser la question à chaque fois de verser des subventions, comme celles-là parce que je ne vois pas pourquoi une autre association en difficulté ne viendrait pas vous réclamer, et je ne vois pas comment vous pourrez demain refuser.

**M Quillivic :**

C'est pour cela que je vous ai dit que l'on examinait au cas par cas ce type de demandes et que l'on essayait à chaque d'avoir une réponse la mieux adaptée sur les dossiers quand les demandes nous sont envoyées.

**M le Maire :**

Très bien. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Quels sont les critères de ces études ? Vous nous dites que vous examinez au cas par cas, vous pouvez nous donner ces critères ? Et deuxièmement, j'aimerais connaître l'aide totale, la subvention globale de cette année, entre les exceptionnels qui reviennent tous les ans et celle-là pour cette association. Et enfin, est-ce que vous prenez l'engagement, ici ce soir, à aider toutes les associations qui se retrouvent dans cette situation et qui feraient une demande d'aide à la ville ?

**M Quillivic :**

Je crois vous avoir répondu. En ce qui concerne les subventions, vous m'excuserez, mais il y a actuellement 53 associations qui bénéficient de subventions, je ne les ai pas toutes en mémoire. Je crois, pour ne pas dire de bêtise, qu'au niveau de la subvention de fonctionnement, nous sommes à hauteur d'une subvention aux alentours de 7 000 €. Et il y a au moins une subvention exceptionnelle de 1 500 €, pour le Challenge Fabrice Viau qui est pris en compte. Voilà pour ces subventions. Mais il faut comparer le versement des subventions au budget des différents clubs, parce que c'est facile de comparer. On peut donner d'autres exemples de subventions mais cela se traitera au mois de janvier dans le cadre de l'examen des demandes de subventions classiques, et nous pourrons si vous le voulez y revenir et étudier sur le même plan toutes....

**M le Maire :**

Très bien.

**Mme Le Meur Gaël :**

Donc cela confirme bien ce que je dis, à savoir que vous faites des différences de traitement entre les associations et que vous ne prenez pas l'engagement, là, d'aider toutes les associations qui feraient cette demande en ce sens.

**M le Maire :**

S'il vous plaît. Nous allons passer au vote....

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire, quant au secours populaire, j'aimerais bien que vous me répondiez, s'il vous plaît.

**M le Maire :**

C'est vrai que ce n'est pas à l'ordre du jour, nous sommes dans la subvention concernant l'Hermine. Mais je vais vous dire un petit mot quand même. Il faut savoir que le secours populaire était signifié de son local, c'était à Lanriec, à une autre époque et qu'ils sont

venus me voir parce qu'ils cherchaient un local de 250 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas si évident que cela de trouver 250 m<sup>2</sup> de local dans un délai court. Ce qui fait que j'ai reçu les responsables du secours populaire et je leur ai proposé ce bâtiment à l'école du Lin qui leur convenait tout à fait au niveau de la surface et des prestations et de l'emplacement également. Mais, à cette époque, je leur avais dit et je leur avait écrit que c'était une occupation temporaire par rapport à un contrat temporaire et précaire d'occupation. Et à ce titre, je les engageais à chercher par ailleurs, de leur côté, un autre local, car ce local faisait l'objet d'un compromis de vente avec l'OPAC, et que dans un avenir plus ou moins proche, il pouvait être demandé de transférer ces lieux. À ce point, l'échéance du bail est en décembre, ce qui fait que je suis allé les voir à l'école du Lin avant de leur envoyer le courrier de mise en demeure officielle, leur signifiant la rupture du bail au 31 décembre. Je suis allé leur expliquer pourquoi. En tout état de cause, c'était une mesure conservatoire et je leur ai dit qu'il n'était pas question qu'ils partent au 31 décembre, et qu'ils avaient un délai, néanmoins, pour chercher par ailleurs, de leur côté, en leur disant que la ville n'avait pas les moyens pratiques et matériels pour donner des locaux à toutes les associations, parce que nous ne les disposons pas. C'est tout. Aujourd'hui, c'est sûr que c'est ennuyeux, j'ai un papier sur mon bureau. Je dois prendre des contacts dès demain avec des organismes. Sachez que je m'emploie également pour trouver des solutions à l'égard du secours populaire, et je m'engage à essayer, je le dis bien, de trouver un local qui puisse lui convenir. Mais ce n'est pas si facile que cela de lever le doigt et de dire, voilà, vous avez ce local. Voilà ce que je peux dire sur ce dossier.

Nous allons passer au vote. Non, non nous allons passer au vote, et nous nous allons revenir sur la subvention de l'Hermine.

Quels sont ceux qui sont pour ?

*Brouhaha...*

**M Le Coz :**

Est-ce qu'il s'agit de l'Hermine foot ou de l'Hermine gymnastique ? Aujourd'hui, il y a 2 Hermines à Concarneau.

**M Carduner :**

Je suis désolé M le Maire, excusez-moi.

**M le Maire :**

S'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour ?

**M Carduner :**

Non, non, non, mais excusez-moi !

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER)***

**M Carduner :**

Non, non....

**Mme Le Meur Gaël :**

Même si vous avez très envie de partir, M le Maire, vous devez respecter que le débat s'installe et que les interventions se fassent.

**M le Maire :**

S'il vous plaît !

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vous le dis. Vous demandez à ce que cela se fasse dans la plus grande convivialité.

**M Carduner :**

M le Maire. M le Maire.

**M le Maire :**

Je pense que sur la subvention sur l'Hermine, tout a été dit par M Quillivic.

**Mme Le Meur Gaël :**

Respectez au moins que les avis s'expriment et que l'on puisse....

**M Carduner :**

Ce n'est pas vrai, tout n'a pas été dit.

**M le Maire :**

S'il vous plaît.

**M Le Coz :**

On ne sait même pas quelle association.

*M le Maire fait retentir la cloche pour réclamer le silence....*

**Mme Le Meur Gaël**

Vous crispez volontairement le débat en empêchant nos interventions.

**M le Maire :**

Moyens généraux finances, décision budgétaire modificative n° 6 - budget principal.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

3	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°6 - budget principal
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Il y a un point qui concerne l'achat de tableaux blancs pour le COSEC. Il m'avait semblé entendre qu'il allait y avoir des travaux pour le chauffage et l'isolation. Je voulais avoir confirmation du calendrier. Parce qu'avant de chauffer, il faut isoler, c'est pour cela que je vous pose la question.

**M Quillivic :**  
Vous allez voir les choses dans le budget primitif 2013, parce que ça suit ensuite dans le BP 2013.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je m'interroge sur le calendrier.

**M Quillivic :**  
Pour le calendrier, il y aura des travaux qui seront engagés...

**M le Maire :**  
M Calvarin va répondre.

**M Calvarin :**  
Nous ne parlons pas de la même salle. La salle dans laquelle nous allons améliorer le chauffage, c'est la salle parquet. Par contre, la salle en tôle sur bitume, ne fait pas l'objet pour l'instant de travaux programmés.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Je sais, je vous parle de la salle parquet, mais elle a besoin d'être isolée avant. Est-ce que l'isolation est prévue en même temps que le chauffage ou pas ?

**M Calvarin :**  
Elle ne sera pas isolée dans la mesure où ce sont des systèmes d'insufflation d'air pour éviter que le plancher ne se détériore. L'urgence, c'est de traiter le chauffage de la salle. Nous n'avons pas prévu de refaire les parois extérieures. Ce n'est pas dans le budget qui est retenu. Ce n'est pas forcément justifié sur ce bâtiment-là en plus.

**Mme Le Meur Gaël :**  
De quoi, isoler ou chauffer ?

**M Calvarin :**  
Non, de l'isoler forcément avant de le chauffer. Nous avons beaucoup d'équipements sportifs où le chauffage n'étant pas 24h/24, cela se fait avec des moyens ponctuels qui

permettent de préserver l'équipement en bon état, sans forcément le chauffer 24h/24 pendant toute la saison.

**M le Maire :**

Nous revenons à la DBM n° 6.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Vous levez le bras pour les abstentions ?

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)***

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

4	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'eau
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.

*Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

Le point n°5, c'est également une DBM sur le budget annexe de l'assainissement.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

5	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'assainissement
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous passons au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.

**M Debuyser :**  
Il y a 8 abstentions, M Carduner n'a pas voté.

**M Carduner :**  
Je compte.

**M le Maire :**  
Mais il n'y a pas que vous qui comptez, M Carduner. Vous avez les gens derrière qui comptent également.

**M Carduner :**  
Inaudible....

**M le Maire :**  
Attendez, ils ne savent pas si vous votez ou pas.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).***

Le point n°6, il s'agit d'une décision budgétaire modificative sur le budget annexe du bac du passage.



## Conseil municipal du 20 décembre 2012

6	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°3 - budget annexe du bac du passage
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.

*Le rapport est adopté par 22 voix POUR (M BESOMBES et son pouvoir s'étant absents de la salle du conseil municipal) et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

**M le Maire :**  
Mme Lemonnier, budget annexe des restaurants municipaux, pour le point 7.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

7	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°4 - budget annexe des restaurants municipaux
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 22 voix POUR (M BESOMBES et son pouvoir s'étant absents de la salle du conseil municipal) et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

**M le Maire :**  
Une DBM également pour le centre des arts et de la culture et organisation de spectacles.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

<b>8</b>	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 : budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----------	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Oui, Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Je vais faire un peu de pédagogie pour le public ce soir qui est assez nombreux. Si nous nous abstenons sur ces budgets-là, c'est que nous n'avons pas voté les budgets principal et annexes. C'est une explication de vote tout simplement.

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).***

Nous avons maintenant un rapport 8bis qui a été rajouté, il s'agit de la DBM n°2 sur le budget annexe du port de plaisance.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

<b>8bis</b>	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°2 - budget annexe du port de plaisance
-------------	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Il y a des remarques ?  
Oui, M Le Coz.

**M Le Coz :**  
Une question. C'est une coïncidence que les charges de personnel supplémentaires correspondent juste à la location annuelle des pontons ? C'est un jeu comptable ? Qu'est ce qui a prévalu ?

**M le Maire :**  
C'est un jeu comptable, jeu entre guillemets.  
Mme Lemonnier.

**Mme Lemonnier :**  
C'est un équilibre budgétaire.

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).***

Alors, là nous allons passer si vous le voulez bien, au budget primitif 2013.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

9	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - année 2013
---	---

### **M le Maire :**

Vous avez reçu en son temps, le rapport de présentation. Nous allons faire une présentation synthétique de ce budget 2013 en reprenant tous les éléments constitutifs d'un budget. Nous allons d'abord présenter les orientations du budget 2013. Nous n'allons pas revenir sur le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu il y a quelques semaines, le débat avait été largement ouvert lors de cette présentation sur ces orientations et qui quelques fois ont été chiffrées. Ce soir, j'aimerais que dans notre débat, que nous nous orientions plutôt vers les chiffrages. Nous n'allons pas refaire le débat sur le DOB. Voilà pour la précision.

Ensuite, nous allons aborder le budget principal, l'équilibre budgétaire, la présentation par nature et par fonction, ainsi que les budgets annexes, l'eau, l'assainissement, le port de plaisance, le bac du passage, les restaurants municipaux et le centre des arts et de la culture.

Nous ouvrirons ensuite le débat, et je laisserai les personnes se manifester sur ce budget.

Il s'agit d'un rappel des orientations du budget 2013, qui ont été définies lors du conseil municipal du 15 novembre dernier. Il y a 1, 2, 3, 4 paramètres, je dirais même qu'il y en a un 5<sup>ème</sup>. Il faut reconstituer une épargne brute permettant d'autofinancer le remboursement du capital de la dette, en serrant au plus juste les dépenses de fonctionnement des services et en maîtrisant les charges de personnel. Tout cela, en limitant l'impact fiscal sur les ménages, en limitant le recours à l'emprunt pour stabiliser l'endettement. Actualiser et continuer la réalisation du plan pluriannuel d'investissement. Et au point n°5, je dirais continuer le désendettement amorcé depuis 2008. Nous reviendrons sur ces éléments, évidemment.

La présentation de l'équilibre budgétaire 2013, en fonctionnement, en investissement, en dépenses et en recettes, sur un équilibre en ce qui concerne le fonctionnement de 25 980 418 à l'équilibre, il faut savoir que chaque budget doit être à l'équilibre.

Ensuite, en ce qui concerne l'investissement, c'est un budget à l'équilibre de 9 645 476 €. En ce qui concerne les dépenses réelles, il y a une majoration de 1,43, nous verrons tout à l'heure pourquoi.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont limitées à 0,33.

En ce qui concerne l'investissement, il y a -10,77 en ce qui concerne les dépenses et -10,77 également en ce qui concerne les recettes d'investissement. Ce qui est important dans cet équilibre, c'est l'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent de financement qui est 2 795 539 €. C'est sensiblement le même que l'année dernière. C'est un autofinancement qui reste néanmoins significatif même s'il est légèrement inférieur. C'est un autofinancement qui a impact sur l'emprunt parce qu'il est évident que demain ou après demain, l'emprunt sera plus rare. Il sera peut-être plus cher, et il faut que l'autofinancement soit exponentiel et aujourd'hui, nous nous rendons compte qu'il est

quand même assez important par rapport aux années précédentes. Il faut tenir compte, dans cet équilibre budgétaire, des postes importants que sont les postes de personnel qui représentent 56 % du budget. Ce n'est pas rien, c'est un poste important qu'il faut maîtriser et à ce titre la ligne d'évolution du personnel est à 1,38, mais sur 13 millions d'euros, ça compte. Les autres charges de gestion sont majorées de 6,72. La participation du budget principal aux budgets annexes voit une augmentation de 155 000 €. C'est une évolution de 12,98 %. En ce qui concerne les recettes, nous le verrons tout à l'heure, mais il est vrai également, que nous pourrions noter la baisse des produits et la baisse, malheureusement, des dotations de l'État et ainsi des dotations de CCA dans le cadre de son attribution, et les conséquences par rapport à la CLECT. Voilà ce que l'on peut dire sur cet équilibre budgétaire concernant le budget principal 2013.

En ce qui concerne l'évolution de l'autofinancement, nous pouvons nous apercevoir que depuis 2009, nous sommes dans une fourchette exponentielle, ce qui nous permet d'autofinancer nos projets d'investissement. 2,7 ; 2,6 ; 2,5 ; nous sommes à peu près sur la même strate.

Nous allons continuer, si vous le voulez bien.

Pour les dépenses de fonctionnement, c'est une présentation par chapitre. Nous y voyons les dépenses réelles de fonctionnement qui devraient progresser de 1,43 % par rapport à 2012. Bien évidemment, le chapitre 012 est impacté. Les charges à caractère général subissent légèrement la même chose. Il y a ensuite les autres charges de gestion courante qui sont aussi malheureusement impactées et contraintes. Cela donne des dépenses réelles de fonctionnement à 1,43 %.

Nous allons passer à l'autre page.

Les charges à caractère général devraient progresser de 2,7 par rapport à 2012, après la neutralisation des prévisions concernant la Transat Concarneau-St-Barth, le salon nautique 2013, les travaux réalisés en régie, nous n'allons pas reprendre tous les éléments, mais ce qu'il faut noter, c'est la forte progression des frais liés aux consommations, chauffage urbain, tout ce qui est fluide, + 62 000 €, énergie électricité, + 36 000 €. L'entretien des voies et réseaux, + 18 000 €, il y a aussi la location des véhicules de service de la mairie. En ce qui concerne les charges de personnel, elles sont estimées à 2,1 après neutralisation des variables liées au transfert d'agents sur d'autres budgets et aux événements nautiques. Vous avez l'effectif actuel au BP 2013. Il y a 439 agents territoriaux, dont 377 à la ville. Vous avez également le nombre de titulaires, la proportion hommes-femmes. Ensuite vous avez la proportion des charges de personnel dans le budget de fonctionnement, sur 22 millions en 2012 et 23,2 en 2013. Cela représente 13,2 millions sur 2013, et 56,7 % du budget des dépenses de fonctionnement. Nous pouvons également faire un distinguo par rapport aux strates de communes de même population. Le différentiel vient également du fait que nous sommes en régie, par exemple pour l'eau. Quand on est en régie, nous avons du personnel en conséquence. C'est ce qui fait évoluer et progresser la charge de personnel concernant cette ligne.

Les autres charges de gestion courante devraient progresser de 6,73 par rapport à 2012. Cette progression résulte de l'augmentation de la participation du budget ville aux budgets annexes, + 156 000 € et au CCAS + 60 000 €. Cela est dû notamment au transfert de personnel. Le programme jeune public dépend maintenant du CAC, pour 90 000 €. Les restaurants municipaux, pour 65 000 €. Et puis malheureusement, 3 % de progression dans le cadre de l'évolution des matières premières et le remplacement d'un agent en longue maladie.

Ensuite, les charges financières sont évaluées à 1 million 100 au BP 2013, contre 1 million 255 au BP 2012, soit une diminution de 12,35, tout est relatif. Cette évolution résulte de la baisse des taux variables et du capital de la dette à rembourser. Les charges exceptionnelles devront augmenter de 18 % par rapport à 2012, soit 27 000 €. Cette évolution résulte principalement de la provision de 50 000 € pour la rémunération des travaux menés par la société Ecofinances.

Ce que nous pouvons dire également, c'est que nous avons 77 % d'emprunt à taux fixe, à 4,25 % en moyenne, et 25 % d'emprunts à taux variable en contrats structurés et non toxiques, avec un taux intéressant de 1,50 %. 0,40 en 2013. Nous sommes encore en 2013 sur des prévisions intéressantes concernant les taux qui sont affichés.

L'acquisition du stade Guy Piriou, moins 30 000 €, il est vrai que c'était une convention contractuelle de 10 ans. Et en 2012, c'est la fin du remboursement de cette participation pour 30 000 €. Voilà en ce qui concerne les charges financières. Évidemment, l'encours baisse, donc les frais financiers baissent aussi. Les taux sont relativement bas, ce qui entraîne une diminution des charges financières.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont prévues en légère augmentation, à 25 millions 74 €, contre 25 millions 55, ce qui est quasiment la même chose, hors transat Concarneau Saint Barth. Cela fait une augmentation de 0,73. Nous verrons plus loin à quoi cela correspond.

Les recettes de fonctionnement, nous sommes toujours sur la présentation par nature. Le produit des services du domaine et des ventes diverses est prévu en légère diminution de 0,9. Le produit des contributions directes est prévu en hausse de 3,98 ; cette croissance résulte uniquement d'un effet base. Là nous sommes bien sur le produit des impôts ménage. Nous y retrouvons les bases forfaitaires qui sont estimées à 1,80 dans le cadre de la loi finances 2013. Il y a aussi une augmentation, compte tenu de la progression de l'urbanisme à Concarneau et la progression des bases physiques que nous avons estimé à 2 %, cela fait une majoration de 3,80 - 3,98 des produits de contribution directe. Sachez que nous n'avons pas l'intention d'augmenter les taux d'imposition. En effet, tout le monde le sait il s'agit du panier de la ménagère. Le pouvoir d'achat a plutôt tendance à diminuer, et il est important que nous fassions très attention sur le plan des impôts locaux et fonciers. C'est pour cela que depuis 2009, nous n'avons pas souhaité augmenter les taux d'imposition.

Les dotations et participations, malheureusement, elles devraient diminuer de 3,5 par rapport à 2012, soit une baisse de 192 000 €. Cette évolution résulte du maintien de l'enveloppe DGF encaissée en 2012, mais en baisse de 114 000 € par rapport au BP 2012. Nous l'avons effectivement estimée par rapport au BP et le « réalisé », nous a permis de constater qu'il y avait malheureusement un différentiel de 114 000 €. C'est un maintien de l'enveloppe à la baisse. Cela ne va malheureusement pas s'arranger parce qu'il est prévu dans les années futures une baisse de cette DGF.

Le maintien au même niveau que l'encaissement 2012 des compensations fiscales à 702 000 €, mais en baisse par rapport au BP 2012, moins 30 000 €. Ce sont les compensations fiscales qui sont liées aux logements sociaux. Voilà ce que nous pouvons dire sur cette page.

Pour les recettes de fonctionnement, les autres produits de consommation courante,

devraient atteindre 139 000 € en 2013, contre 197 000 en 2012. Cette évolution s'explique notamment par la perte de loyers liée à des cessions. Il est bien évident que si l'on vend des immeubles, en même temps, on ne peut pas récupérer les loyers, c'est évident. Nous ne pouvons pas gagner sur les 2 tableaux. Il faut savoir que nous avons vendu Ifremer en 2012, nous avons tenu compte de la trésorerie, bien qu'elle ne soit pas aujourd'hui dans les projets de vente sur 2013. Mais en avril 2013, les services de la trésorerie devaient déménager. Nous en avons tenu compte surtout dans nos recettes. Nous le verrons tout à l'heure, lors d'une délibération, nous avons tenu compte également de la vente des magasins Cache-cache et Patrice Bréal. Nous en avons donc tenu compte dans ces cessions.

Ensuite, nous arrivons à la conclusion concernant le budget de fonctionnement. Le virement à la section d'investissement devrait diminuer de 1,93, passant de 1 930 000 en 2012, à 1 890 000 € en 2013. Vous pouvez voir l'équilibre budgétaire en millions d'euros. Les opérations d'ordre, ce sont les amortissements.

Nous allons avancer. Nous avons une présentation par nature concernant le budget d'investissement. Les dépenses d'investissement : pour conserver sa santé financière, la ville a procédé à de nombreux arbitrages, au niveau des dépenses d'investissement. Afin de concrétiser des projets liés au mandat, de garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine, conserver un équilibre cohérent, tant au niveau de l'emprunt qu'au niveau des autres financements de l'investissement. Après neutralisation de l'inscription de 1 120 000 € pour financer les opérations liées à un emprunt, ligne de trésorerie, la section d'investissement devrait évoluer de moins 10,77 par rapport à 2012.

Les dépenses d'investissement : vous avez toutes ces dépenses d'investissement dans le budget de fonctionnement, par chapitre. Il est à noter que la progression du chapitre 20, immobilisations incorporelles, + 49,13, avec l'inscription de l'étude concernant la révision générale du PLU. La diminution du chapitre 21 : immobilisations corporelles en raison de l'achat du terrain du SDIS, qui devrait s'opérer en 2012, nous avons peu de temps, non prévu au BP 2013. Il est à noter également que le chapitre 16 est le remboursement du capital de la dette. Là, nous nous apercevons encore que compte tenu que l'encours baisse, le remboursement du capital de la dette baisse de 2,10 %. Ce n'est pas grand chose mais c'est toujours ça.

Nous tournons la page.

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 6,8 millions en 2013, soit une baisse de 13,40 par rapport à 2012. Il est à noter le produit des cessions, pour 1 116 000 € ; contre 2 700 000 € en 2012. Nous verrons tout à l'heure plus clair. Nous avons voulu que ces cessions 2013 soient plus objectives qu'en 2012, je le reconnais. Nous avons voulu qu'elles soient basées sur des engagements qui sont contractualisés ou en cours de contractualisation. Il est à noter également que la trésorerie, je vous ai dit tout à l'heure ce qu'il en était ainsi que le Manoir du Porzou qui est toujours à vendre, ça ne se bouscule pas au portillon. En effet, la tendance de l'immobilier n'est pas suffisamment favorable. Mais c'est toujours dans nos prévisions et nous ne l'avons pas mis sur 2013.

Nous tournons la page, si vous le voulez bien.

Le financement de l'investissement : apparaît la capacité d'autofinancement net, il est indiqué en bleu ciel sur la partie basse. Vous pouvez vous rendre compte que jusqu'à



2011, on parle de CA, c'est-à-dire de compte administratif et pour 2012, évidemment puisque le CA n'est pas encore terminé. Quand on parle de BP 2012 - 2013, il est un peu en retrait par rapport au réalisé. On verra, au BP 2012, on le remarque déjà d'ailleurs, on a déjà des tendances, des repères, que le CA 2012 sera beaucoup plus important au niveau de l'autofinancement, prélèvement sur fond de roulement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement, le produit des cessions, et les dépenses avant arbitrage. Nous avons dû corriger et faire des arbitrages sur les investissements.

Nous continuons. Présentation par fonction : les frais financiers, fonctionnement et remboursement du capital de la dette, ne sont pas ventilés dans chaque fonction. Il y a 7 domaines ; services généraux, salubrité et sécurité publique, opérations non ventilables, l'enseignement et la jeunesse, la culture, le sport et le nautisme, les interventions sociales, santé famille logement, aménagement et services urbains, environnement, actions économiques. Nous verrons par la suite les engagements au niveau du fonctionnement et de l'investissement. Là, nous allons parler de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP. BP 2011, 2012, et 2013. Je vous laisse un instant consulter ce fromage que vous avez certainement déjà vu. Nous n'allons pas nous attarder sur ce schéma. Nous y reviendrons par la suite.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, c'est le même topo, sur 2011, 2012 et 2013. Nous pouvons voir des nuances, par rapport aux réalisations qui sont en cours. Dans le fonctionnement, nous restons quand même sur du linéaire, mais sur de l'investissement, il y a obligatoirement des différences par rapport aux engagements d'investissement.

En ce qui concerne la 1ère fonction, services généraux, sécurité et salubrité publique, sur le fonctionnement, il y a une participation au SDIS pour 821 000 €, contre 805 000 € en 2012, soit une majoration de 2 %. Crédits pour des dépenses imprévues budgétisés pour 50 000 €. C'est ce que nous retrouvons chaque année, ce n'est pas une surprise. En investissement, informatique, 105 000 € contre 107 000 € en 2012, urbanisme, 248 000 dont 80 000 € nous l'avons vu tout à l'heure pour le début de la révision du PLU, et 50 000 € pour de la réserve foncière, comme chaque année.

Pour la jeunesse, fonctionnement et investissement, il y a une participation au budget annexe des restaurants municipaux en augmentation de 9 % par rapport à 2012, soit 165 000 €. La participation de la ville aux écoles publiques + 3,7 contre 4,28 au BP 2012. Le développement de 11 mini-camps pour 28 000 €. La réévaluation de la dotation transport aux écoles publiques, à savoir 16 € par enfant au lieu de 15 € en 2012, soit un total de 21 200 € en 2013 contre 20 500 € en 2012. La création d'un conseil des jeunes pour les pré-ados. Et en investissement, il y a le renouvellement du mobilier dans les classes pour 30 000 € et des travaux dans les écoles comme chaque année pour 240 000 €.

En ce qui concerne la culture, si vous voulez vous repérer par rapport au rapport de présentation, c'est à la page 12. En fonctionnement, nous avons une progression de 2,93. Nous pouvons noter comme je l'ai dit tout à l'heure, le transfert de la programmation jeune public sur le budget du CAC pour 60 000 €, hors personnel. La réalisation d'une étude sur les musiques actuelles pour la ferme du Moros, pour 8 000 €. Il y a l'organisation d'un concert au petit château pour 5 000 €. Il y a également un projet de « mémoires en chantier » pour 16 000 €.

En investissement, il y a une enveloppe de 60 000 € en vue de la réalisation d'une étude

pour la rénovation de la ville-close. Il y a un crédit de 15 000 € pour le renouvellement du mobilier. Il y a la réfection du plancher de la sacristie de l'église de Lanriec pour 10 000 €. Il y a la rénovation de la ferme du Moros, pour 280 000 €. Le budget prévu est de 560 000 €. Des travaux également dans la Ville-Close pour 20 000 €. Voilà en ce qui concerne la culture. Nous vous donnons les éléments principaux.

Pour le service sports-nautisme, nous avons une progression du budget de fonctionnement de 9,17. Cela concerne le développement des animations sportives dans les quartiers de Lanriec, de Kerandon, la mise en place d'activités sportives pour les publics handicapés. En investissement, nous avons la construction d'une salle de tennis, ce sera la phase 1, pour 950 000 €. Nous avons aussi la rénovation du pôle nautique de La Croix, pour 1 815 000 €. Le remplacement du bardage de la tribune sud au stade de Kerampéru pour 15 000 €. L'acquisition de matériel divers pour le salon nautique, pour 9 000 €.

Ensuite, interventions sociales, famille - logement, une progression de 5,28. La subvention du CCAS, est estimée à 415 000 €, contre 355 000 € en 2012. Cela fait une progression de 17 %. La participation versée au SIVOM de Concarneau-Trégunc, destinée à l'aire d'accueil des gens du voyage est prévue à hauteur de 86 554 € contre 71 780 €. C'est en augmentation de 21 %. La participation de la ville au fonctionnement du Centre social La Balise est maintenue à 100 000 €. La participation de la ville au CCAS pour le contrat urbain de cohésion sociale est à 20 000 €. Le DRE est à 50 450 €. En investissement, il est prévu la rénovation du bâtiment TICO pour l'épicerie sociale, pour 160 000 €.

En ce qui concerne les aménagements et services urbains, en fonctionnement, c'est stabilisé par rapport à 2012. Il y a une enveloppe pour ravalement pour 12 000 €, la majoration des contrats d'assurance, qui subissent une augmentation de 6 %. Nous avons des projets pédagogiques pour « Ma tête se balade en ville » et les « mardis de l'environnement » pour 5 000 €. Il y a également la mise en service de la maison des associations pour 34 000 €.

En investissement, nous avons l'aménagement de zones 30 pour 100 000 €, dans le cadre du développement durable. Il y a la rénovation de la Maison des associations pour 300 000 €. Une maîtrise d'œuvre est en cours et l'avant projet sommaire sera présenté prochainement pour des travaux qui devraient commencer en mars et se terminer en décembre 2013. L'aménagement de la rue des Sables-blancs pour la phase n°1, nous l'avons vu tout à l'heure, et cela devrait démarrer au 15 janvier, pour se terminer en avril-mai. L'aménagement de la rue de Trégunc est prévu pour 200 000 €. Là encore, c'est une 1<sup>ère</sup> tranche sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2013, et une programmation plus avancée sur 2014.

La programmation des eaux pluviales est prévue pour 160 000 €. Une étude est également prévue pour l'aménagement du centre-ville avec le pôle multimodal, quai Carnot et avenue Alain Le Lay pour 30 000 € et qui rentre dans le cadre du PGD, plan global de déplacement. Voilà en ce qui concerne cette fonction.

L'action économique : elle se résume à peu de choses dans la mesure où la compétence économique est liée à une compétence CCA. En fonctionnement, il y a une progression de 5,15. Elle regroupe la subvention de l'office de tourisme pour 157 000 €, il y a une croissance de 3 %, la recette à reverser au département concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour 7 000 €, et la subvention pour l'interprofession du port de commerce pour 10 000 €.

En investissement, nous avons l'achat d'un pavillon marin de pavoisement pour les 100 ans de l'office de tourisme en 2013, 5 000 €. La signalétique FISAC pour 30 000 €, et le renforcement du réseau électrique du marché pour 10 000 €.

Nous allons maintenant enchaîner sur les budgets annexes. Je vais donner surtout l'équilibre des budgets annexes pour laisser ensuite la parole à vous tous.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, nous retrouvons le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. C'est un budget de fonctionnement équilibré à 2 340 761 €, il est en augmentation de 3,57. Nous avons des recettes de fonctionnement identiques à l'équilibre. En ce qui concerne l'investissement, c'est 1 615 426 €, c'est en évolution de - 6,84. Il y a un autofinancement du budget de fonctionnement de 754 911 qui est attribué aux recettes d'investissement par équilibre.

En ce qui concerne l'assainissement, là encore nous avons un budget de fonctionnement à l'équilibre à 1 178 033€. Il y a une majoration de 4,36 %, il dégage un excédent de fonctionnement de 548 493 €, et un budget d'investissement de 977 143€. Il est inférieur de 40,36 % par rapport à 2012.

Pour le port de plaisance, nous avons un budget équilibré à 634 633 €, il est quasiment identique à l'année dernière. Il dégage un autofinancement de 130 373 € et en ce qui concerne le budget d'investissement, il est à 290 182 €. C'est majoration de 80,41. Ce sont des chiffres relativement bas, mais cela ne veut pas dire grand chose.

Ensuite, en ce qui concerne le bac, le budget de fonctionnement est organisé à 224 430 €, soit une majoration de 9,25 %. Il y a un excédent de fonctionnement de 34 340 € et un budget d'investissement consolidé à 565 400 €.

Les restaurants municipaux ont un budget de fonctionnement équilibré à 1 536 752 €, il dégage un excédent de 38 696 €. Le budget d'investissement est à 99 820 €.

Pour terminer, nous passons au budget du centre des arts et de la culture, le budget de fonctionnement est à 599 241 €. L'autofinancement est à 23 139 € et le budget d'investissement est à 144 780 € soit une majoration de 38,44 %.

Nous sommes arrivés au bout. Voilà donc pour cette présentation, certes synthétique, mais vous avez trouvé évidemment dans le rapport, beaucoup plus de renseignements que vous souhaitiez, y compris dans le budget proprement dit. Donc, si vous le voulez bien, je vous laisse le soin de faire des remarques sur ce budget et nous essayerons d'apporter les réponses qui vont avec.

C'est un débat qui va être ouvert, je l'espère, mais je souhaiterais que ce soit des échanges disciplinés, c'est-à-dire que vous prenez la parole quand je vous donne la parole, si vous voulez bien, et que nous essayons d'être le plus concis possible. Merci bien.

Nicole Le Thellec veut intervenir, nous allons lui laisser la parole.

**Mme Le Thellec :**

Merci M le Maire. Je voulais revenir sur le PLH. Tout à l'heure, mon collègue l'a évoqué en début de séance. Le travail qui est actuellement en cours à la communauté d'agglomération sur le PLU va montrer un certain nombre de besoins en terme de

logements sociaux sur l'ensemble des communes, et surtout des logements très sociaux. Néanmoins, la ville de Concarneau porte effectivement un nombre important de logements sociaux. Et malheureusement, au regard des budgets qui sont à l'équilibre, mais sur lesquels nous allons devoir être très vigilants dans les années à venir, il me semblerait intéressant que la communauté d'agglomération revoie un calcul concernant les fonds de concours que la ville de Concarneau reçoit, étant donné que lors des calculs des fonds de concours une variable d'ajustement a été sortie du calcul, à savoir le nombre de logements sociaux sur la commune de Concarneau.

Aujourd'hui, nous ne savons pas quel est le manque à gagner pour la ville. Néanmoins, je pense que l'on va faire le calcul de façon à pouvoir évoquer avec CCA, le manque à gagner pour la ville de Concarneau. J'en parle ce soir parce que le budget de la ville concerne effectivement Concarneau, mais néanmoins, le budget de la ville dépend quand même d'un certain nombre de subventions et de participations. Je le répète depuis un certain nombre de fois mais je pense que ce calcul-là est nécessaire parce que je pense que la ville de Concarneau aura besoin de poursuivre son effort sur le logement social dans l'avenir.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec. Qui veut intervenir ? Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**

M le Maire, je vais essayer d'être brève mais comme vous avez parlé plus de 30 minutes, nous sommes partis ce soir pour vivre la fin du monde ensemble. M le Maire, le budget 2013 que vous nous présentez ce soir est votre dernier budget de plein exercice. Pour pouvoir l'analyser sereinement, permettez-nous de revenir sur votre budget 2012 qui a été voté en décembre 2011, et nous vous demandons ce soir de nous communiquer son taux de réalisation. Car, sauf à ce que vous prouviez ce soir le contraire, bon nombre d'actions sont restées en rade et dans tous les secteurs. Lors du vote du budget 2012, vous nous aviez parlé d'une révision du PLU, nous attendons toujours. Vous nous avez parlé d'une étude sur la réalisation d'une maison de la solidarité, nous attendons. De la création d'une banque alimentaire, elle n'a pas été à l'ordre du jour en 2012, et aussi d'un bassin des eaux pluviales à Kerauret, pour un montant de 180 000 €, là aussi il n'y a pas eu de réalisation. Comme nous approchons de Noël, je ne vais pas vous parler de la salle de tennis cela vous mettrait de mauvaise humeur. Les produits de cession ont eux été estimés à 2 699 000 €, y était déjà incluse la vente de l'ancienne mairie qui ne s'est pas faite en 2012, et nous en reparlerons tout à l'heure. Vous avez aussi dit que vous souhaitiez vendre le Manoir du Porzou, cela ne s'est pas non plus réalisé. Nous avons donc douté à l'époque de la sincérité de vos prévisions budgétaires. Alors ce soir, comment avoir confiance de la réalité du budget, il ne faut pas pleurer M le Maire, 2013 au regard des exercices passés. Lors du dernier conseil, vous nous avez aussi promis que ce soir nous aurions le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes, nous n'en avons pas eu connaissance, en tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir, est-ce que vous avez des choses à cacher ? Ce soir nous attendons avec inquiétude ce rapport, et nous prenons le pari qu'il nous confortera dans nos manières de juger vos prévisions budgétaires.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler. Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Comme les années précédentes, vous nous présentez un budget sans faire preuve

d'audace ni de créativité. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, c'est comme d'habitude. Votre budget, et nous le répétons depuis 4 ans, est celui d'un attentisme sans ambition pour Concarneau. Pour autant, les 4 années écoulées n'ont pas été trop difficiles, puisque vous avez politiquement fait les choix qui étaient les vôtres, notamment en matière de communication à tout va, et d'augmentation notamment du forfait communal. Je donne des chiffres, il passe de 295 000 € à 317 000 € pour 2013. Vous avez fait des choix aussi de réduction de qualité de service public, mairies annexes, fermetures d'écoles, politique culturelle, de stagnation notamment, même si vous vous en défendez, dans le domaine social, alors que malheureusement avec la crise les demandes de soutien, d'aide et d'accompagnement ont explosé. Je ne reviens pas sur le secours populaire, et le nombre de bénéficiaires. Puisque l'augmentation que vous avez présentée-là n'est en fait que le résultat, vous l'avez expliqué du transfert de 2 agents. Il y a beaucoup de saupoudrage et d'effet d'annonce, d'ailleurs. Chaque année, nous vous demandons le budget global de tous les documents que vous éditez, de toutes les réceptions que vous organisez, mais malheureusement, vous refusez régulièrement de nous les transmettre, ou vous oubliez de nous les transmettre, préférant les noyer dans le budget général.

Avant de poursuivre, je vais répondre à un point sur lequel vous êtes intervenu et qui sont les taux d'imposition. Vous avez expliqué que vous n'augmentiez pas les taux d'imposition, mais pour autant, et les chiffres le montrent, entre 2008 et 2012, les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ont progressé de 15,72 et de 13,59, soit un rythme bien supérieur à celui qui résulte de la simple revalorisation annuelle de la loi de finances. Donc, je pense qu'il faudrait modérer vos propos sur le fait que vous n'augmentez pas vos taux d'imposition. Au final en 4 ans, il y a eu une augmentation beaucoup plus importante et qui est un choix local. Autre point qui nous alerte régulièrement, mais là ça explose, c'est la partie voyages et déplacements, qui passe de 1 000 € en 2008 à 18 130 € pour le budget de 2013. Comment justifiez-vous de telles augmentations ? Il y a d'autres effets d'annonce, quelques exemples, comme le disait Nicole, les investissements prévus n'ont pas pour autant été réalisés mais par contre, vous n'hésitez pas et nous en reviendrons après, par la vente de biens communaux et également une partie de l'histoire de Concarneau. D'une année sur l'autre, certains biens sont mis et d'autres sont retirés, pourquoi ? Pour qui ? On ne le sait pas. Et là-dessus, autant vous ne nous annoncez pas les biens que vous choisissez, autant vous ne nous expliquez pas non plus pourquoi vous les retirez de la vente. Ce que nous savons en revanche, c'est que vous êtes bien déterminé et nous sommes bien déterminés à ne pas accepter cette politique. Vous parlez de réévaluation pour le transport aux écoles publiques. Un euro par enfant, d'ailleurs, vous étiez partis sur 16 000 €, c'est tout à fait ridicule, comparé aux 4 % d'augmentation du forfait communal. Vous pratiquez outrageusement le clientélisme et là pour le coup, les écoles privées continuent à bénéficier de votre bienveillance au détriment des écoles publiques. La présentation d'ailleurs de ce forfait communal nous interroge puisque pour le transport, vous parlez d'un chiffre par élève. Il nous serait intéressant que vous nous présentiez également le forfait communal avec une déclinaison par élève. Combien cela représente-t-il par élève, avec une évaluation ? En tout cas, c'est un choix politique que nous ne cautionnons pas, surtout lorsque vous évoquez comme vous le faites depuis 4 ans, une ville en déroute financière. Cette nouvelle augmentation est à mettre en parallèle avec le budget que vous allouez aux associations, soit 367 000 € par an. Le rapport est éloquent entre les 317 000 d'un côté et les 367 000 lorsque l'on connaît le nombre d'associations qui évoluent sur Concarneau. Sur la culture vous avez aussi beaucoup de bonnes intentions, mais rien de chiffré. Pour les différents aspects, on ne sera pas si la bibliothèque continue à être punie ou pas cette année. En environnement, on frise le

ridicule en terme de budget et d'actions, alors que tous les ans on réclame quand même une véritable sensibilisation là-dessus. Bref, un budget d'affichage qui cache mal vos capacités à investir durablement pour l'avenir de notre ville. Comme il a été dit, ce budget est le dernier en année pleine. Et comme j'ai pu le lire ce matin dans les quotidiens, vous annoncez, « la campagne est lancée... ». Alors là, oui, et vous commencez à la facturer aux contribuables concarnois qui vont déjà fortement participer à votre campagne électorale, puisque comme indiqué dans le maigre document de présentation de budget, dans les domaines de la culture, de l'urbanisme, du logement, aménagement urbain et de l'eau, vous lancez des études à 1 an et demi de la fin du mandat, pour un budget qui passe de 10 000 € en 2012 à plus de 86 000 € en 2013. C'est dans le document. La ficelle est grosse quand même, et si je fais l'addition, nous avons 4 ans d'immobilisme et de critiques à l'égard de l'ancienne municipalité pour masquer une compétence avérée, 1 an d'agitation pour donner le change et faire penser que vous travaillez à la réalisation de votre programme électoral. Tout cela doublé d'un an d'étude pour tenter dans un an et demi de convaincre les concarnois que vous pouvez leur proposer moins pire que le mandat actuel. Si le sujet n'était pas aussi sérieux, il en serait risible tellement ça en est peu convainquant.

**M le Maire :**

Merci, vous avez bien lu Mme Le Meur. Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**

Je vais vous décevoir M le Maire, parce que je ne vais pas parler de chiffres.

**M le Maire :**

Comme d'habitude.

**Mme Dieterlé :**

Mais ce n'est pas grave, on a l'habitude de se décevoir mutuellement, comme cela tout le monde est quitte. Ce que je vais dire, c'est que je ne vais pas entrer dans l'analyse des chiffres et je vais essayer de ne pas être trop longue. Comme je suis quelqu'un qui est plutôt branchée sur la culture que sur le chiffre, j'ai trouvé une citation dans un hebdomadaire culturel. C'est une citation d'un critique d'art Georges Didi-Huberman qui dit que « l'image est un choc au sens du dialogue mais aussi du conflit, voilà pourquoi les images ne sont pas des objets mais des actes, à chaque fois que l'on parle d'une image on fait de la politique. »

Je vais vous dire pourquoi cette entrée en matière reflète ce qui est au cœur de nos préoccupations. En effet, vous nous reprochez souvent de faire de l'opposition systématique. C'est à la fois vrai et faux. On pourrait sans doute arriver à s'accorder sur telle ou telle réalisation dans le détail. Mais nous n'avons pas la même analyse du sens. Ce n'est pas faute de demander que l'on en en débattenne, c'est cette idée qui fausse à notre avis toutes les interventions au conseil. Vous persistez à daigner tout sens politique à vos actions et à vos chiffres alors même qu'ils en sont pétris. Au-delà des escarmouches verbales qui agitent cette assemblée sur les chiffres, les dates, les projets qu'on se jette à la figure. Nous pensons qu'il serait primordial, pour la population dans son ensemble, et pour nous-mêmes d'ailleurs, pour notre gouverne, qu'il y ait une réelle visibilité sur le sens des actions engagées et des projets défendus. Cela, ça nous fait défaut. Imaginons que les rôles soient renversés. Que nous soyons à votre place et que nous vous présentions les sujets qui nous tiennent à cœur. Par exemple, Mme Le Thellec en a parlé, c'est la question du logement social qui a agité la CCA la semaine dernière et ne nous défusse pas à Concarneau d'aller beaucoup plus loin dans ce domaine, si on en croit les besoins qui ont été exprimés lors du séminaire de lundi sur le PLH. J'ajoute que

nous étions, Christian les seuls élus présents. Par exemple aussi, le devenir de l'ancienne mairie dont nous n'allons pas manquer de parler tout à l'heure, et où nous avons toujours dit qu'elle devrait rester au patrimoine et servir de support à un projet culturel en revitalisant pour le centre-ville et pour la captation du tourisme hors de la Ville-Close. Il y a aussi par exemple, l'édification du tennis, pourquoi pas au Vuzut plutôt qu'à Kerambreton. Par exemple le respect stricte de la laïcité dans les attributions d'aides scolaires, Mme Le Meur en a parlé. Par exemple, le soutien majeur à la culture, au sport, aux activités artistiques, j'ai même entendu M Quillivic se plaindre du manque d'éducateurs sportifs en commission du personnel. À la prévention, où sont les éducateurs nécessaires alors même que les conseils de quartier ne cessent de se plaindre d'incivilités. Par exemple, la mise en valeur des associations, par des budgets conséquents et la promotion d'actions potentiellement créatrices d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, avec par exemple la gratuité des transports, à commencer par le bac. Enfin, bon, tout cela. Si on vous présentait ces projets-là que l'on aurait envie de mettre en œuvre, vous ne manqueriez pas, si vous étiez dans l'opposition de dénoncer une vision politique gauchisante, un engagement social. Mais, M le Maire, Messieurs les conseillers, le contraire d'une politique, c'est encore de la politique. Ce que nous estimons être le bien des concarnois, toutes catégories confondues, est pour vous qui le nommez ainsi, la suggestion politique libérale, faite pour un petit nombre comme nous avons pu le voir lors de l'exposé du projet Sables-blancs. C'est une perspective qui fait la part belle au privé mais pas celui des petites entreprises et commerces indépendants mais une ville offerte aux gros opérateurs. C'est l'exclusive donnée aux projets touristiques, et de préférence haute de gamme. Et ça ne résiste pas malheureusement, à une météo pluvieuse. C'est le management des agents des services publics, désormais gérés à la hussarde par M Debuyser. C'est la réduction drastique du fonctionnement des services. Comment voulez-vous qu'au regard de nos convictions, de nos engagements, de l'attente de ceux qui nous ont élus, de notre sincérité, que nous ne soyons pas opposés au budget austère pour certains et si libéral pour d'autres que vous nous présentez ? Comme je le disais au début de mon intervention, ce budget tend à favoriser une certaine image de Concarneau qui est la marque d'une action que nous jugeons néfaste et sans avenir, et surtout sans lien avec les habitants. Ne croyez pas que cette image, en tant que politique échappe à l'attention d'une part de la population qui sait bien comment elle est ainsi déconsidérée, et comment on tente de la formater pour la faire entrer dans un moule qui est ni le sien, ni le nôtre. Le budget est l'expression de votre action politique, nous le refusons donc logiquement.

**M le Maire :**

Merci Mme Dieterlé. Il y a d'autres intervenants ? Oui, M Carduner.

**M Carduner :**

Merci. Je vais essayer d'être précis et pragmatique. Je vais aller droit au but et je vais rebondir sur ma collègue Nicole Ziegler, par rapport, à la problématique et ce que vous aviez prévu en 2012. Pourriez vous nous éclairer sur le calendrier de l'achat futur ou de l'achat déjà réalisé ? Je n'en sais rien, pour le futur SDIS s'il vous plaît et qui est une des priorités que vous avez déclaré notamment lors de votre campagne électorale, peut-être il y a 2 ans, sur le conseil général par exemple. Vous nous aviez vendu ce projet. Je voudrais savoir où on en est. Merci.

**M le Maire :**

Très bien. M Le Coz.

**M Le Coz :**

Je vais faire également une remarque sur les nouvelles études que l'on nous annonce. Nous sommes à peine sortis du PGD, je crois qu'il n'a toujours pas été validé mais ce n'était encore qu'une reprise de ce qui avait déjà été découvert il y a 4 ans dans un plan des déplacements urbains, en 2006-2007. On passe son temps à faire des études. Là, nous sommes à peine sortis du PGD, qu'on nous annonce de nouvelles études pour l'avenir. Je pense qu'il est temps de passer aux choses concrètes. Il y a une chose que j'avais déjà signalée, je crois que ça fait déjà 3 ans, c'est le problème de la voie verte, d'une liaison sécurisée entre le bourg de Beuzec et Kerampéru, par exemple. Je me souviens qu'un été, nous avons fait une expérimentation, parce que vous aviez reconnu qu'il y avait danger et urgence et qu'on ne pouvait pas laisser les choses en l'état. Or, il n'y a rien à ce sujet. Il y a beaucoup de réalisations qui pourraient être lancées plutôt que de continuer à faire des études. C'est peut-être effectivement pour alimenter un futur programme, mais il n'y a rien de tel que des réalisations. On peut même mettre des fonds pour des projets qui ne nous concernent pas directement et auxquels on pourrait être associés. C'est vrai que la liaison entre le poteau vert et Kerampéru, on voit là aussi des jeunes tous les week-ends qui longent la route et qui se mettent en danger. On nous dit que ça va avancer, mais si nous ne faisons pas le premier pas et que nous n'inscrivons pas dans notre budget une participation à cette réalisation, le conseil général n'avancera pas non plus. Une voie vélos entre Kerviniou et le pont du Moros, tout le monde attend des réalisations concrètes dans ce domaine. On ne programme rien, on ne programme que des nouvelles études et je le regrette.

**M le Maire :**

Merci M Le Coz. Nicole Le Thellec.

**Mme Le Thellec :**

J'ai envie de répondre à Dominique parce que je pense que sur le volet du social, je ne suis absolument pas d'accord de dire que notre équipe n'a rien fait, loin de là. Je vais citer une petite liste d'actions, entre autres, vis à vis des habitants. Le projet du centre social a mis 4 ans à aboutir et que je sache, c'est un projet de centre social associatif, avec au cœur de son action, les habitants. La CAF verra en début 2013, la présentation du projet du centre social pour avoir l'agrément. On ne peut pas dire que les élus en place n'ont rien fait pour le social, en tout cas n'ont rien fait pour centrer l'action sociale au cœur de la vie des habitants. Nous avons aussi mis en place la semaine bleue, qui est une semaine d'actions intergénérationnelles avec des partenaires comme l'hôpital et toutes les associations des personnes âgées sur la ville de Concarneau. Nous avons le projet de l'épicerie sociale qui verra le jour en 2013. Nous avons aussi augmenté la subvention au CCAS, elle est passée de 190 000 € à 355 000 €, ce qui n'est pas négligeable parce qu'auparavant, l'équilibre budgétaire n'était pas du tout assuré au CCAS.

S'il vous plaît, Mme Le Meur.

L'équipe du CCAS travaille énormément, les élus travaillent aussi. Mais c'est un travail qui n'est pas visible. Donc, je tiens à parler ce soir pour le rendre visible. Nous avons agréé le foyer logement pour accueillir des personnes à l'aide sociale. Nous avons présenté un projet de réhabilitation pour le 102, pour un montant de 500 000 €. Je ne crois pas que notre équipe n'ai rien fait pour le social, je ne le crois pas.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec.



M Carduner, s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole.  
Qui veut intervenir ? M Calvarin.

**M Calvarin :**

Tout à l'heure nous avons évoqué un certain nombre de projets qui n'étaient pas réalisés. Nous avons oublié les projets qui ont été réalisés. Tout à l'heure, j'ai entendu aussi que vous aviez parlé de grains de sable dans certains projets. Effectivement, nous aussi nous avons des grains de sable dans certains projets. Je voudrais ne serait-ce que parler du bassin de Kerauret. C'est un exemple très facile à comprendre et qui a été élaboré par les services et la police des eaux. Mais au dernier moment, il a été retoqué par la police des eaux, alors que nous étions en phase de lancement des appels d'offre. C'est tout simplement la police des eaux qui nous a demandé de reprendre ce dossier et de revoir si nous n'avions pas un autre endroit pour le faire. C'est en cours, mais c'était suite à un premier projet qui avait été travaillé en même temps avec la police des eaux et les services de la ville. Ce sont des choses que malheureusement nous ne pouvons pas prévoir lors de l'élaboration de certains projets. Sinon, certains projets fonctionnent relativement bien. Je voudrais rappeler le pavage de la Ville-close, les bassins tampon, l'usine du Brunec, on pourrait certainement lister un certain nombre de projets. Quand je vois à l'usine du Brunec, les aménagements qu'il y a dessus, ce sont des aménagements lourds qui étaient à faire. Pour les bassins tampon, cela fait un petit moment que la police de l'eau les réclamait, ça n'était pas fait. Ne venez pas nous dire qu'on ne fait rien, effectivement, un bassin tampon ça ne se voit pas. Ce qui est fait à l'usine du Brunec, ça ne se voit pas non plus. Mais il faut voir que ces aménagements qui étaient réclamés de longue date par la police de l'eau, ont été réalisés. J'ai entendu Mme Le Meur parler de fiscalité. C'est dommage que je ne l'ai pas entendue lorsqu'en CCA, j'ai demandé justement à ce que l'on fasse une mise à plat de la charge en terme de fiscalité de toutes les communes. À l'époque, et souvent d'ailleurs, en CCA on ne vous entend jamais. Je vous rappelle quand même, si vous avez la curiosité, de regarder votre fiche d'impôts, vous allez vous apercevoir que la CCA pèse approximativement entre 45 et 46 % de la taxe d'habitation versée par les habitants. C'est loin d'être négligeable. Lorsque nous avons demandé cette mise à plat pour justement uniformiser la charge de la CCA sur les différentes communes, cela n'a jamais été fait. J'avais d'ailleurs apporté ces chiffres en CCA, parce qu'effectivement, il y a des déséquilibres important, qui systématiquement, vont à l'encontre des concarinois. Cela n'a pas été contesté, j'ai donné des chiffres en commission, ça n'a jamais été contesté parce qu'ils ne sont pas contestables.

Je voulais partir aussi sur une autre piste. Vous nous demandez souvent des comptes sur notre manque d'ambitions. En tant que conseillère régionale, je me permets de vous poser aussi quelques questions. Ce n'est pas le débat, mais c'est peut-être le lieu où justement on peut le faire. J'aimerais aussi que vous nous affirmiez votre ambition sur le TGV, quand je vois que le TGV n'arrivera à Rennes qu'en 2016, et que pour l'instant le conseil régional ne donne strictement aucune indication sur la date, alors que s'il y a bien un projet structurant pour le grand ouest, c'est bien ce TGV, là, silence absolu. En tant que conseillère, ce serait peut-être intéressant que vous nous formuliez justement les vœux du conseil régional sur la question. Lorsqu'en CCA, nous abordons les arrêts, à Rosporden et à Quimperlé, vous vous exprimez, en tant que conseillère régionale. J'ai cru comprendre que le conseil régional réclame de nouvelles compétences et surtout de nouvelles fiscalités. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus, Madame.

**M Le Maire :**

Merci M Calvarin. M Besombes.

**M Besombes :**

C'était tout d'abord pour répondre à l'intervention de Philippe Le Coz sur les ambitions de la ville concernant les déplacements en mode doux. Ce que je veux dire ici concerne le nombre de travaux qui ont été faits depuis 5 ans sur les voiries, pour intégrer les modes de déplacements doux. À un moment donné, nous avons parlé des fonds qui ont été attribués à l'environnement et à certains projets comme les zones 30 etc... Les modes de déplacements doux on ne les a pas spécifiés parce que dans tous les travaux de voirie qui sont réalisés aujourd'hui, on intègre les modes de déplacement doux. C'est une politique générale de la ville, Kerneac'h, que vous connaissez très bien, la rue de Quimper, le projet des Sables-blancs, la rue de Trégunc. Tous ces projets intègrent les modes de déplacements doux. Le Cabellou, et j'en oublie. Vous avez aussi la voie verte qui va s'ouvrir prochainement et pour laquelle vous exprimez une opposition farouche, et que je regrette. Tous ces points montrent, et je ne sais pas comment vous le prouver, mais peut-être simplement en ouvrant les yeux, que la ville se transforme, et en matière de déplacements, aujourd'hui, nous pouvons faire le choix entre les déplacements automobiles et les déplacements vélos, piétons et bus. Constatez tout simplement ce qui existe.

Concernant le centre de secours, ce que je voudrais dire, c'est que nous avons eu un retard provoqué par la demande du SDIS de revoir le permis de construire. Le permis de construire a été retiré en juin, pour être redéposé en septembre. Cela a généré un décalage du planning que nous regrettons bien, pour un début des travaux qui sera en juin, on nous l'annonce en juin et avec un compromis qui a été signé voilà quelques mois.

**Mme Ziegler :**

On peut avoir l'avis de M Debuyser là-dessus ?

**M Besombes :**

Oui, il peut le préciser.

**M le Maire :**

M Debuyser, un complément d'informations ?

**M Debuyser :**

Parce que ce sont des informations de dernière minute, on ne peut pas non plus communiquer instantanément en permanence. Nous venons d'avoir la réponse de la DREAL. Il faut savoir que dans le compromis de vente du terrain par M Le Guyader, M Le Guyader a mis dans son compromis un certain nombre d'éléments que nous sommes obligés de respecter. Parmi ces éléments, il y a l'obtention du permis de construire, et surtout, l'obtention purgée de tous recours de l'autorisation de lotir le restant des terrains qu'il y a autour du terrain du SDIS. En fait, la ville ne pourra acheter le terrain du SDIS que lorsque tout cela sera purgé de tout recours. Or, dernièrement, nous avons appris que la DREAL s'était manifestée pour nous dire que sur ce terrain-là, il fallait une étude d'impact.

**Mme Ziegler :**

Donc une enquête publique.

**M Debuyser :**

Une étude d'impact avec tout ce que cela entraîne. C'est encore un certain retard qui devrait être accusé. Maintenant, je dis que nous allons rentrer en relation avec M Le

Guyader pour voir comment nous pouvons sauter cet élément nouveau dans l'acquisition du terrain.

**M le Maire :**

Très bien, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, pour répondre à cette intervention, M Calvarin, nous sommes ici en conseil municipal. Je suis désolée pour vous, mais nous ne sommes, ni au conseil communautaire, ni en session du Conseil régional. Cela devient une habitude systématique de votre part, de taper toujours sur les collectivités qui nous entourent. Que ce soit CCA, là, pour l'instant, le Conseil général n'en a pas pris pour son grade, mais ça devrait peut-être venir, ou la Région. Bref, vous n'avez toujours pas compris la force du collectif. Je vais vous donner un exemple. Bretagne très haut débit, où la Bretagne avance et où elle avance ensemble collectivement, avec l'ensemble des collectivités. Vous parlez de BGV. Vous auriez dû aller la semaine dernière au club, à la réunion organisée par le club TGV, vous auriez appris beaucoup de choses. Ce que j'ai à vous dire, M Calvarin, c'est que si vous souhaitez me rencontrer en tant que conseillère régionale, je vous l'ai déjà dit, je suis à votre entière disposition. Si vous souhaitez évoquer des sujets qui concernent les compétences de la Région, je suis à votre entière disposition. Mais ce n'est pas ici, et ce n'est pas ce soir, en conseil municipal, que je répondrais à ces questions. Vous avez toutes mes coordonnées, M Fidelin les a aussi, les services les ont également, je suis tout à fait disponible pour vous rencontrer sur des questions concernant le Conseil régional. Pour ce soir, à part vous défausser effectivement sur la CCA pour les taux d'imposition, je n'ai fait que rappeler, M Calvarin, des chiffres et des éléments qui sont officiels. Je n'ai pas menti, parce que régulièrement vous m'accusez de mentir quand il s'agit de la CCA, ce qui n'est pas le cas. Donc, je vous ai rappelé les chiffres qui faisaient suite à une intervention du Maire sur le fait que nous n'avions rien augmenté. Si, ça a augmenté à Concarneau, et ça a augmenté plus que la moyenne.

Voilà.

**M le Maire :**

Oui, M Calvarin. Droit de réponse.

**M Calvarin :**

Je m'étonne quand même que vous refusiez de donner au moins un élément de réponse à l'assemblée. Je me rappelle d'un passé pas si lointain où vous nous demandiez même de rendre des comptes sur les actions d'un gouvernement qui n'avait non plus rien à voir avec la vie communale. C'était un refrain récurrent auquel nous avions le droit à chaque conseil municipal. Ici, je vous demande juste quelques informations, sur des responsabilités que vous occupez, et que vous occupez aussi au nom des concarnois. Ça n'était pas polémique, c'était juste...

**Mme Le Meur Gaël :**

Ecoutez, M Calvarin, vous m'avez interrogée sur la BGV, il me semble....

**M le Maire :**

Si vous voulez, nous...

**Mme Le Meur Gaël :**

Sur les questions de décentralisation, je vous enverrai le projet qui a été présenté par le

Conseil régional, et voté la semaine dernière en session. Les documents sont accessibles sur le site du Conseil régional....

**M le Maire :**

S'il vous plaît ?

**Mme Le Meur Gaël :**

...Et je vous enverrai les éléments que nous avons concernant l'avancée du projet BGV. Je répondais à M Calvarin, M le Maire.

**M le Maire :**

Je souhaite revenir à Concarneau.

M Carduner.

**M Carduner :**

Je vous remercie et nous allons revenir à Concarneau. Je ne souhaite pas entrer dans la polémique et la caricature de M Calvarin.

**M le Maire :**

Soyez concis, s'il vous plaît.

**M Carduner :**

Je vais être très concis, je m'excuse, mais cela fait à peine 15 secondes que je parle et déjà vous me demandez d'être concis. Excusez-moi, mais je vous demande la même impartialité que vis à vis de votre staff. C'est la moindre des choses, c'est la démocratie telle que je l'imagine. Excusez-moi ! Ça va être très court et très bref ? J'ai une demande. Est-ce que vous avez une idée du délai que cela va demander pour la construction du pôle tennis, et le délai que cela va demander pour la construction du SDIS. C'est simple, concis, bref et je demande une réponse précise, merci.

**M le Maire :**

Concernant le tennis, je vais aussi être précis. Nous attendons le courrier du Préfet. Ensuite, en ce qui concerne le SDIS, je crois que nous vous en avons parlé tout à l'heure. Les travaux devraient commencer vers le mois de juin 2013 parce qu'il y a une enquête malheureusement. Aujourd'hui, nous faisons des enquêtes pour tout. On retrouve des études d'impact malheureusement, y compris pour le captage de Cadol. Nous l'avons appris récemment aussi. Étude d'impact, étude d'impact, c'est comme ça. Ce sont malheureusement les problèmes administratifs qui vont avec et les procédures qui sont souvent très longues. Sachez que pour le SDIS, nous sommes engagés puisque nous avons signé un compromis de vente. Quelque part, c'est notre ambition, notre objectif, ce transfert du SDIS au poteau vert. Mais il est vrai que nous nous heurtons à des procédures administratives qui sont très longues que nous ne maîtrisons pas toujours parce que c'est très compliqué. Voilà ce que nous pouvons dire. Maintenant, peut-être que Madame Ziegler peut intervenir sur la voie verte. Je vois que M Le Coz a parlé de Kerviniou, le Moros, et voie verte. Peut-être que vous pouvez intervenir ?

**Mme Ziegler :**

....inaudible....

**M le Maire :**

La piste cyclable.

**M Le Coz :**

Ce n'était pas pour botter en touche au Conseil général. C'était pour que la ville prenne ses responsabilités et soit aussi à l'initiative de certains projets.

**M le Maire :**

Pour la piste cyclable, il y avait un projet d'ailleurs, peut-être que le Conseil général peut nous dire ce qu'il en est de la piste cyclable, et non pas de la voie verte, autant pour moi.

**Mme Ziegler :**

Je vais appeler Pierre Maille tout de suite, si vous voulez. C'est complètement ahurissant ce soir quand même. Pour la voie verte, il y a eu une réunion. C'est dans le contrat de territoire que CCA a signé avec le Conseil général. Ça se poursuit. Effectivement, vous avez tous vu comme moi la presse. Il y a quelques personnes qui sont venues sans doute pour quelques visées électoralistes, tout cela la voie verte, il n'y a aucun souci. Le Conseil général a posé une question à RFF....

**Mme Le Meur Gaël !**

Mais pourquoi ....*inaudible*....

**Mme Ziegler :**

Je ne sais pas pourquoi je dis ça.....

**M le Maire :**

La voie verte ça nous concerne, c'est Concarneau.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous verrons cela au moment....

**M le Maire :**

Non, mais la voie verte, c'est à Concarneau.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous verrons cela au moment de la révision du PLU sur le dossier.

**M Carduner :**

.... *inaudible*.... sont impénétrables.

**M le Maire :**

Je vous ai donné la parole, M Carduner ?

**M Besombes :**

Laisse finir Mme Ziegler.

**M le Maire :**

Là, je ne suis pas d'accord.

**M Besombes :**

Laisse finir Mme Ziegler.

**M le Maire :**

Mme Ziegler, vous voulez bien poursuivre ?

**Mme Ziegler :**

Non, mais cela va se faire, ça ne fait aucun souci. Il n'y a aucun problème.

**M le Maire :**

Cela va se faire, il n'y a aucun souci. Tant mieux.

**Mme Ziegler :**

Il suffit d'un peu de bon sens avec toutes les collectivités, la ville, CCA etc... et cela va se faire.

**M le Maire :**

Très bien, j'aime vous l'entendre dire.

**Mme Ziegler :**

Je ne comprends vos sous-entendus.

**M le Maire :**

Non, non, non.

Eric Malléjacq veut la parole il me semble.

**M Malléjacq :**

Nous allons revenir à Concarneau, effectivement. Je voudrais répondre aux questions que m'a posées Mme Le Meur tout à l'heure. Tout d'abord sur les chiffres concernant l'augmentation du transport alloué aux enfants du public, que vous considérez négligeable. Il faut savoir que cette augmentation correspond parfaitement à l'augmentation qui nous a été imposée par notre prestataire, « Evasion », pour les différents transports. Nous avons voulu, afin que les écoles puissent continuer à se déplacer dans les mêmes conditions qu'auparavant, réévaluer cette dotation transports dans l'exacte proportion de l'augmentation qui nous a été imposée. C'est le premier point.

Concernant le forfait pour les écoles privées, sachez que pour cette somme-là que vous avez annoncé tout à l'heure, il y a deux choses. Il y a effectivement le forfait qui concerne le fonctionnement aux écoles, vous le savez, mais il est toujours intéressant de le rappeler à l'assemblée, mais il y a également la contribution à caractère social, c'est-à-dire en fait une subvention qui est donnée à la ville pour compenser et aider les parents à pouvoir mettre leurs enfants à la cantine du privé. Ici, lorsqu'une personne paye le prix d'un repas dans le public, le coût de revient de la ville est beaucoup plus important et la différence est à la charge de la collectivité, ce qui explique d'ailleurs la somme que le budget principal alloue à celui des restaurants municipaux. Depuis les années 2000, il y a aussi une subvention à caractère social qui est donnée aux enfants du privé.

**Mme Le Meur Gaël :**

Le rapport, c'est combien ?

**M le Maire :**

S'il vous plaît, vous laissez poursuivre M Malléjacq, il ne vous a pas interrompue.

**M Malléjacq :**

La subvention à caractère social pour le privé est de l'ordre de 1 € - 1,10 €, alors que le différentiel pour chaque repas des enfants du public est de 4 € ou des poussières. Voilà

le rapport. Là c'était sur les chiffres, après sur le fond vous semblez dire que depuis que nous sommes en place, nous avons mené une politique qui va dans le sens de la détérioration de nos écoles, etc... Cela, je peux difficilement vous laisser dire. Dans vos propos, vous faites référence aux fermetures de classes et aux fermetures d'écoles. Je me dois de rappeler que la seule, et je dis bien la seule raison de cette fermeture de classes, c'est bien évidemment la démographie scolaire. Pour mémoire, je rappelle qu'en 10 - 15 ans nos écoles primaires publiques ont perdu à peu près 500 enfants. Comment imaginer un instant qu'une telle baisse ne puisse pas avoir de conséquence pour un nombre de classes ? Je conviens, et j'ai d'ailleurs souvent condamné ici, je pense que vous en êtes tous témoins, que certaines de ces fermetures de classes ont occasionné des situations difficiles. Je citerai, par exemple, le cas de Beuzec élémentaire, où la suppression de la 4<sup>ème</sup> classe a eu des conséquences très gênantes sur le fonctionnement de l'école dans la mesure où 2 classes se retrouvaient avec des niveaux à 30 enfants, ce qui est évidemment très difficile en cours élémentaire et en cours moyen. Néanmoins, force est de constater que les effectifs moyens dans les écoles, malgré ces fermetures, sont globalement stables. Pour ce qui est des écoles, dans ce contexte démographique qui est ancien et qui est lourd, 500 enfants en quelques années, et qui n'a malheureusement rien de conjoncturel, le devoir de la municipalité est d'adapter ses efforts en fonction de ses besoins actuels et futurs. Cela, nous l'avons fait à regret, je dis bien à regret, en fermant les écoles de Kerosé et du Lin, mais aussi en mettant les moyens dans les autres écoles. L'exemple le plus récent est la rénovation, que nous avons d'ailleurs terminée, à l'école de Lanriec - maternelle. Or, dans ces choix, l'intérêt a toujours été respecté. La concertation et les explications ont toujours été réalisées au préalable, aussi bien avec les parents qu'avec les enseignants. Par ailleurs, les capacités d'accueil actuelles permettront de recevoir de nombreux enfants si le contexte démographique s'inversait. Ce que nous souhaitons, bien évidemment tous ici. Ce procès d'intention que vous nous faites sur ce point et qui n'a pour seul objet que de masquer aux concarnois qui l'ont bien compris les véritables raisons de nos choix, l'intérêt de l'enfant, le maintien d'un tissu des écoles publiques de proximité en bon état adapté à la situation démographique actuelle n'est pas de mise.

Au-delà de ces évolutions, vous évoquez bien évidemment, si je traduis bien, une supposée dégradation des conditions matérielles de nos écoles publiques, bien évidemment, au niveau des bâtiments. Ceci dit, si vous visitiez en toute objectivité nos écoles, vous feriez vous-mêmes le constat de leur bon état, même s'il reste, et j'en conviens, tout comme M Calvarin, ne le contredira pas, évidemment du travail à faire. Ce que nous avons prévu par un plan pluriannuel d'investissement. D'autre part, en lisant les PV des conseils d'écoles, et je les lis intégralement, n'en doutez pas, on voit beaucoup de demandes qui sont justifiées mais nous en voyons aussi qui ne sont pas si graves que cela mais qui sont traitées. Elles le sont parfois avec retard, mais elles sont traitées. Nous nous efforçons en tout cas de les satisfaire au mieux.

Du point de vue du fonctionnement, les personnels qui prennent en charge nos enfants sont compétents, formés et en nombre. Les budgets de fonctionnement permettent à la fois de fonctionner comme il se doit en classe, et de participer aux activités. Pour mémoire, mais nous venons de le voir, nous avons augmenté le budget des transports, pour pallier les hausses des tarifs transporteur. Nos enfants peuvent participer à des activités sportives et culturelles de qualité. Tout cela explique que l'éducation jeunesse bénéficie actuellement de 23 % des dépenses de fonctionnement de la ville. Ces améliorations ne sont pas exclusivement à mettre au crédit de l'action de notre municipalité, je l'ai souvent dit ici en toute objectivité. Cependant, en gardant cette objectivité, vous conviendrez que vos propos par ailleurs, étaient à mon avis inappropriés. Si ce n'est qu'en filigrane, vous sous-entendiez que c'était fait en faveur de l'école privée. Je ne referais pas ici le débat qui nous a souvent opposé. Je rappellerai

que ni le libre choix de l'école, ni le statut de l'école privée sous contrat d'association avec l'État, ne sont remis en cause, consacrant ainsi leur place dans le service public de l'éducation. Certes, nous allons revaloriser ce forfait, mais uniquement dans le but de considérer équitable tous les enfants de notre commune, et non de favoriser quiconque, et encore moins de l'opposer à l'autre. Nous considérons que l'éducation est pour une commune, dans la limite de son domaine de compétences naturellement, une mission essentielle et prioritaire, car elle prépare l'avenir de nos enfants. C'est-à-dire notre avenir. Ce ne sont pas que des mots, nous avons un rôle de coéducation et nous l'aurons encore plus ultérieurement, vu les compétences que nous aurons à prendre au niveau du périscolaire. Bien loin de traiter nos écoles, et j'en terminerai par là, et en particulier nos écoles publiques, comme vous le laissez supposer, les faits et les chiffres montrent et les concarnois le savent bien, que la ville remplit sa mission avec efficacité, avec un seul objectif, offrir des conditions de scolarisation optimales pour tous nos enfants.

**M le Maire :**

Merci M Malléjacq. Mme Dieterlé voulait intervenir.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais juste répondre à Mme Le Thellec. Elle sait que je vote toujours les budgets du CCAS. Je n'ai pas dit dans mon intervention que vous n'aviez rien fait, j'ai parlé du sens politique des choses. Je vous ferai remarquer que La Balise n'est pas un centre municipal. C'est une association d'habitants liée à la CAF, dans laquelle la municipalité certes intervient, mais de façon partenariale avec d'autres opérateurs.

Je suis très contente que M Malléjacq ait parlé des fermetures de classes parce que cela confirme tout à fait ce que je disais en terme d'image et d'acte politique. Vous allez m'expliquer pourquoi il y a des classes qui ouvrent à Melgven et pourquoi il y en a qui ferment à Concarneau ? Est-ce qu'il y a une vraie politique ?

**M le Maire :**

On le sait pourquoi.

**Mme Dieterlé :**

Vous le savez, et bien si vous le savez....

**M le Maire :**

Vous aussi vous le savez....

**Mme Dieterlé :**

Si vous le savez, cela conforte bien mon propos sur l'image que l'on donne de Concarneau et sur la politique qui est menée de manière générale. Je ne parle pas d'une manière ponctuelle sur certaines choses sur lesquelles je suis d'accord, parce que je suis honnête intellectuellement. Mais je dis bien que si la ville de Concarneau se défait de ses habitants les plus jeunes et les plus actifs, c'est bien parce que la politique menée ici ne les favorise pas. C'est tout ce que j'ai à dire.

**M le Maire :**

Très bien. Mme Lemonnier, vous vouliez dire quelque chose ?

**Mme Lemonnier :**

Comme à votre habitude, votre défiance à notre égard est insupportable. Vous devez savoir que tous les ans, dès le mois de juin, le DGS transmet le calendrier des différentes étapes de travail pour la préparation budgétaire, à tous les services, ainsi



que les directives financières. S'en suivent de longues heures d'arbitrage entre les élus et les agents gestionnaires. Cette longue démarche est menée afin de permettre à la fois de concrétiser les projets liés au mandat, de garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine, que l'on découvre en très mauvais état. Conserver un équilibre cohérent tant au niveau de l'emprunt qu'au niveau des autres financements, et ainsi éviter l'augmentation des impôts.

**M le Maire :**

Merci Mme Lemonnier. Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Merci. J'ai bien entendu vos explications M Malléjacq, sauf qu'en fait, c'est un peu biaiser, parce que vous nous dites que nous augmentons d'un euro le tarif des transports en réponse à la demande du transporteur, sauf qu'il y a de plus en plus depuis 3 ou 4 ans, de déplacements qui sont à la charge des écoles qu'avant.

Il ne faut pas stigmatiser, je ne remets pas en cause le libre choix des parents à mettre leurs enfants dans les écoles privées, etc... ce que nous n'acceptons pas, c'est que les 317 000 €, c'est de l'argent public et que ça n'a pas et la loi ne l'oblige pas, à aller dans ce forfait communal. Vous ne répondez pas sur la répartition entre l'aide à caractère social et la partie forfait communal véritablement, parce qu'elle n'existait pas, vous l'avez mise en place depuis 3 ans il me semble. Le forfait communal n'existait pas auparavant. C'est vous qui l'avez mis...

Non, non, pour les écoles maternelles, M Calvarin, je vous parle des 317 000 €, je ne vous parle pas de ce qui avait avant. Suivez un peu !

Depuis le début, l'augmentation qui est indécente par rapport à la situation actuelle, c'est bien cette histoire de forfait communal à destination des écoles maternelles. J'entends bien le couplet et les bons sentiments que vous avez sur les élèves, les enfants, ok, très bien. Dans ce budget, on ne voit rien sur les obligations qui vont être mises en place pour les communes concernant la semaine de 4 jours et demi et les implications pour les.....

*brouhaha....*

**M le Maire :**

S'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

Attendez, ce sera sur le budget 2013. Normalement, rentrée 2013 vous y êtes, nous y sommes.

**M le Maire :**

S'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

A moins que la ville de Concarneau ne soit pas volontaire. Quand je parle de dégradation et de baisse, c'est en terme de moyens et de fonctionnement. On l'a dit et cela a été dit dans des conseils d'écoles. Pour « Ma tête se balade en ville », par exemple, on demande aux instits de payer certains matériels artistiques alors qu'avant ils étaient pris en charge. Ce sont des détails comme ça. On demande une plus grande polyvalence au niveau des animateurs. En terme de formation, où on en est ? Tout cela fait partie à mon sens, d'une dégradation de service public. Je ne vous parle pas véritablement des bâtiments. Et là, pour le coup, je vais ressembler à mon collègue Carduner, mais vous

pourriez au moins avoir l'honnêteté de rappeler les plans pluriannuels qui ont été mis en place par l'ancienne municipalité, à raison de 1 million d'euros par an sur l'ensemble du mandat, quasiment, pour être honnête, c'était sur 5 ans, je pense. Cela a fait qu'il y a eu beaucoup de rénovations dans les écoles. Il faut le dire. C'était 1 million d'euros par an. Si je le mets en comparaison aux 240 000 euros d'investissement là, vous voyez bien la différence. Et vous voyez bien que si vous n'entretenez pas régulièrement, les bâtiments s'abîment.

*Brouhaha....*

**M le Maire :**

S'il vous plaît, vous voulez bien conclure, Mme Le Meur ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, mais ils n'arrêtent pas de m'interrompre.

**M le Maire :**

Mais vous n'êtes pas seule ici.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, mais tant que vous me donnez la parole, je la garde.

**M le Maire :**

Allez-y poursuivez.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je veux bien entendre que vous poursuivez les rénovations au niveau des écoles, certes, mais à hauteur de 240 000 € par an en comparaison à 1 million d'euros par an jusqu'en 2008. Ce qui explique aussi que ça avance moins vite et que peut-être les bâtiments se dégradent. Néanmoins, vous avez 2 bâtiments de moins à entretenir puisque vous les fermez, donc c'est un choix qui n'est pas le nôtre.

**M le Maire :**

Très bien. M Calvarin, est-ce que vous pourriez nous donner quelques renseignements concernant la semaine de 4 jours et demi, s'il vous plaît ?

**M Besombes :**

C'est M Malléjacq.

**M le Maire :**

Oui, M Malléjacq, pardon.

**M Malléjacq :**

Concernant la semaine des 4 jours et demi, nous avons commencé à étudier la question. Le problème étant qu'actuellement, nous n'avons pas de base réellement concrète pour pouvoir avancer de manière précise sur le sujet, dans la mesure où pour l'instant, nous avons un projet de loi, des projets de décrets. Nous avons des annonces qui sont faites à un certain moment et qui sont contredites peu de temps après. Vous comprenez bien que là-dedans il est difficile d'avancer. Il n'empêche que malgré cela, nos services sont en train de se pencher sur la question de manière très sérieuse. D'autre part, nous avons élaboré un questionnaire à l'attention des parents pour connaître à la fois leurs attentes et leurs craintes et éventuellement ce que ça pourrait avoir comme conséquence pour

eux. C'est la même chose pour les associations, parce qu'on sait très bien que le fonctionnement en 4 jours et demi va impacter leur fonctionnement, tout cela pour pouvoir avancer de la manière la plus sereine possible et en associant les personnes qui sont concernées. Pour l'instant cela me paraît difficile de vous donner un chiffrage, il y a des chiffres qui sont annoncés un peu partout, ils sont très imprécis et évidemment que je ne pourrais infirmer et affirmer mais croyez bien que de toute façon nous ferons le maximum pour que les choses soient calées. Après quant à la décision, nous avons encore quelques temps pour la prendre et pour savoir si nous passons en 2013 ou en 2014.

**M le Maire :**

Merci M Malléjacq.

Je vais répondre, si vous le voulez bien, à Mme Ziegler concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes. Nous devrions l'avoir avant la fin de l'année et nous le présenterons rapidement au prochain conseil municipal.

Si vous le voulez bien, je vais procéder au vote des différents budgets et tout d'abord le budget principal.

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget primitif principal :

Il est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 980 418 € en augmentation de 0,86 % par rapport à 2012 et en section d'investissement à un montant de 10 765 476 € en diminution de -0,41 % par rapport à 2012.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif principal 2013.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 10 CONTRE (M Le COZ) (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 2 ABSTENTIONS (Mme PARIS, M LAHUEC)***

**Conseil municipal  
du 20 décembre 2012**

<b>10</b>	<b>Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - année 2013</b>
-----------	--

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'eau :

Le budget annexe de l'eau 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 2 340 761 € HT (+3,57 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 1 615 426 € HT (-6,84 % par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER), (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ)***

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

11	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - année 2013
----	--

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 178 033 € HT (+4,36 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 977 143 € HT (-40,36 % par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER), (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ)***

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

12	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Port de plaisance - année 2013
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du port de plaisance :

Le budget annexe du port de plaisance 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 634 633 € HT (+0,04 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 290 182 € HT (+80,41 % par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012,

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) 4 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)***

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

13	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Bac du passage - année 2013
----	--

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du bac du passage :

Le budget annexe du bac du passage 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 224 430 € HT (+9,25 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 565 400 € HT (+ 532 K€ par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012,

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ)***

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

14	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe des restaurants municipaux - année 2013
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe des restaurants municipaux :

Le budget annexe des restaurants municipaux 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 536 752 € HT (+3,65 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 99 820 € HT (+56 K€ par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) 4 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)***



## Conseil municipal du 20 décembre 2012

15	Moyens généraux - finances : équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - année 2013
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles :

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2013 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 599 241 € HT (+21,18 % par rapport à 2012) et en section d'investissement à la somme de 144 780 € HT (+36,35 % par rapport à 2012).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2012.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais simplement dire que ce budget-là, bien que nous ne soyons pas tout à fait d'accord avec la politique culturelle de Concarneau, nous allons le voter en soutien à la culture, en soutien au personnel du Centre des arts et à la bonne programmation qui a vu le jour à Concarneau. Voilà.

**M le Maire :**  
Merci Mme Dieterlé.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) 1 ABSTENTION (M LAHUEC)

**M Quillivic :**

Juste une petite précision. Je comprends que Mme Dieterlé salue le travail réalisé par le centre des arts, mais, je voudrais aussi saluer le travail qui est mené avec les autres budgets annexes. Je pense aux employés des restaurants municipaux, aux employés du bac du passage, je voulais juste le préciser parce qu'il n'y a pas qu'au CAC que l'on fait du bon travail.

**M Besombes :**  
Bravo.

**M le Maire :**

Merci.

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire...

**M le Maire :**

Alors, nous allons continuer si vous voulez.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, mais attendez M le Maire.

**M le Maire :**

Le point 16 concerne les tarifs des services...

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire...

**M le Maire :**

... municipaux.

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire.

**M le Maire :**

Les tarifs des services municipaux pour 2013.

**Mme Le Meur Gaël :**

Être contre un budget, cela ne veut pas dire être contre le personnel.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, on me demande de revoter le budget principal.

**Mme Le Meur Gaël :**

On peut parler alors.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour le budget principal ?

Ceux qui sont contre le budget principal ?

Abstentions ?

Très bien. Alors, sur le point 16, nous allons parler de tarifs et je laisse la parole à Mme Lemonnier.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

16	Moyens généraux - finances : tarifs des services municipaux - année 2013
----	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
S'il vous plaît, je vous demande un peu de discipline et de respect envers la personne qui lit le sujet.

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Avant de voter, je vais vous demander d'intervenir sur les tarifs. Ces tarifs ont été discutés et approuvés en commission.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Nous avons entendu la présentation de Mme Lemonnier. Pour autant, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec les tarifs qui sont présentés. Certains tarifs ont doublé en 2 ans et d'autres subissent des hausses plutôt importantes, je pense aux camping-cars, aux visites du patrimoine, à la salle du CAC, à l'hébergement et à la restauration du centre Auguste Dupouy. Il y a un autre point, avant que je conclue, vous avez parlé de 6 € pour le tarif estivants bibliothèque, j'en ai parlé en commission finances, je ne comprends pas que l'on baisse de plus de 27 % ce tarif. Il passe de 8,30 € à 6 €. Il n'y a rien qui justifie cette baisse, surtout que pour les abonnements annuels pour les adultes, on augmente de 4,65 %, pour les adultes extérieurs, on augmente de 2,77 %. Je ne vois pas pourquoi on favorise cette tranche-là. En commission des finances on m'a dit que cela avait été prouvé que c'était un problème de tarifs. Je veux bien voir si à l'issue de ces tarifs mis en place en 2013, on aura vraiment une augmentation du nombre d'estivants qui viennent prendre leur carte à la bibliothèque. Cela ne me semble pas justifié. Il y a un autre tarif que vous créez et qui ne me semble pas justifié non plus. Et ce n'est pas une surprise, Mme Lemonnier parce que je vous en ai parlé, il s'agit de la création de certains tarifs concernant les prestations liées à l'eau et à l'assainissement. Comme je vous l'ai dit en commission finances, on estime là que vous faites une concurrence un peu déloyale avec les entreprises concarnoises. Dans la conjoncture actuelle nous trouvons que c'est une mauvaise idée. Je pense aux heures de terrassement manuel, aux heures de terrassement - remblais. Voilà. Oui, vous pouvez me regarder comme cela mais je les ai lu les tarifs. Cela ne me semble pas justifié de mettre cela en place, donc nous voterons contre ces tarifs.

**M le Maire :**  
Très bien, nous n'en attendions pas plus.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Si, nous aurions pu nous abstenir.

**M le Maire :**  
Mme Le Meur, vous voulez intervenir ?

**Mme Le Meur Marie :**

Oui, juste une petite réflexion. Est-ce que cela va rendre service aux associations d'avoir proposé le découpage tarifaire pour le CAC ? Je pense que cela va à priori les pénaliser, bien qu'elles aient un tarif préférentiel. Par rapport au tarif du BAC, pour faire face aux investissements, vous aviez été il me semble à La Rochelle pour voir les BAC électriques. Avez-vous l'intention d'acheter un BAC électrique ?

**M le Maire :**

Merci Mme Le Meur. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je vais demander à Michèle Depoid d'intervenir la première si elle veut bien.

**Mme Depoid :**

Oui, vous posez la question sur l'augmentation pour les camping-cars. Il y a eu effectivement une augmentation d'un euro. Les camping-cars sont passés de 3 à 4 euros. D'une part, c'est uniquement pour la zone de la Gare. Les autres aires de camping-cars restent gratuites. Les camping-cars sont en général assez contents d'être accueillis à cet endroit-là. Ils n'ont jamais considéré que le lieu était cher. Nous avons demandé dans le service quels étaient les tarifs d'un certain nombre d'autres aires et il s'avère qu'un certain nombre de tarifs pratiqués étaient entre 3 euros et 5,5 euros. Nous pouvions d'une manière tout à fait normale augmenter notre tarif de 3 euros à 4 euros. Ceci dit, il nous avait été reproché par la Chambre régionale des comptes le faible rendement de ce stationnement. Nous l'avons donc augmenté. Nous sommes restés dans une tranche correspondante aux autres. Voilà.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous avez eu le rapport de la Chambre régionale des comptes alors ?

**Mme Depoid :**

Nous avons des petits morceaux, si vous voulez. Dans les petits morceaux qui nous concernent nous essayons de faire en fonction de ce qu'on nous a dit.

**M le Maire :**

Nous n'avons pas eu le rapport définitif.

**Mme Le Meur aël :**

Vous aviez annoncé des augmentations de tarifs pendant le débat, nous y sommes.

**M le Maire :**

Je voudrais que M Calvarin intervienne sur le BAC.

**M Calvarin :**

Je vais d'abord intervenir sur le tarif des pelleteuses. C'est celui-là que je regardais. Certaines opérations qui étaient réalisées par les services suite à des ruptures de réseaux sur la partie publique mais engendrées par des entreprises fonctionnement pour des privés. Par exemple, pour vous donner un cas....

**Mme Le Meur Gaël :**

*Inaudible....*

**M Calvarin :**

Vous mettez en doute une réponse que vous fait l'adjointe aux finances....

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, ce n'était pas elle....

**M Calvarin :**

Je ne sais pas qui c'était parce que je n'y étais pas, je n'ai pas pu y aller, dans la mesure où mon travail m'obligeait à rester un peu plus tard. Au niveau des services, c'est une demande des services et nous en avons suffisamment débattu à ce moment-là. Il est très difficile de faire des devis sur des interventions d'urgence. Nous faisons des devis pour ce qui est des bateaux, etc.... ça se fait, ça se faisait et ça continuera à se faire et où nous avons des prestations qui sont clairement identifiées et sur lesquels nous avons des tarifs qui sont clairement identifiés là-aussi. Le problème est lorsqu'il arrivait et qui arrive assez régulièrement, c'est quand une entreprise x ou y intervenant pour un privé ou sur la voirie d'ailleurs, arrive à casser ne serait-ce qu'un collecteur d'eau de l'installation publique par exemple. Les services interviennent pour réparer tout ce qui est du secteur public. Il n'est pas question d'appeler une entreprise privée parce que ce sont nos services....

**Mme Le Meur Gaël :**

Inaudible....

**M Calvarin :**

Mais ! Lorsqu'il y a une rupture faite par un coup de gel, il n'y a pas de facturation évidemment, les services interviennent et réparent. Mais lorsqu'un chantier a lieu sur une rue et que par mégarde un camion roule sur une bouche à clé, c'est un exemple tout simple, il explose la bouche à clé et la vanne qui se trouve en dessous. Il faut intervenir pour réparer. Dans ce cas-là, on applique ce tarif parce qu'il s'agit d'une intervention sur le secteur public du réseau d'assainissement ou d'eau et nous n'avons pas ce tarif. Nous avons déjà au préalable un tarif pour la main d'œuvre, ici ce ne sont pas des personnes qui se déplacent avec des pelles, nous avons décidé de rajouter un tarif pour les camions, un tarif pour la pelleteuse, et il faut savoir que même-là nous sommes encore en deçà de ce que l'on devrait. Pour bien faire, dans une comptabilité analytique il faudrait avoir un tarif pour le remplacement de la vanne, un tarif pour le remplacement de.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Il faudrait surtout avoir plus de précisions.

**M Calvarin :**

On avance progressivement dans la tarification de tout ce que nous sommes amenés à faire. Et lorsqu'un privé casse une partie du réseau public, on le lui facture. C'est pour essayer d'avoir un tarif objectif parce qu'il n'est pas question de faire intervenir une entreprise privée sur les réseaux publics qui sont entretenus tout le temps par le service des eaux.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin, je vais passer la parole à Mme Lemonnier.

**Mme Le Meur Gaël :**

Cela manque de précisions sur le.....

**M le Maire :**

Mme Lemonnier s'il vous plaît.

**Mme Lemonnier :**

Les changements des tarifs de la bibliothèque sont pour simplifier et favoriser la fréquentation de la bibliothèque, tout simplement.

**M le Maire :**

Il y a entre autres la gratuité pour les moins de 18 ans. Si vous le voulez bien, nous allons procéder au vote. Nous devons voter tarif par tarif.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il manque une réponse pour Mme Le Meur.

**M Calvarin :**

Je vais juste finir. Pour la réponse à Mme Le Meur je cherchais la page. Si vous avez regardé dans le budget 2013, sur le budget primitif du bac du passage, nous avons une ligne d'investissement de 565 400 € et qui correspond à une provision d'un investissement. Tout en sachant que là encore, et je répond à M Carduner, je ne sais pas si nous serons en mesure d'avoir les autorisations de placer le nouveau bac sur les aménagements qui sont à faire sur la Ville-close. Nous avons une demande auprès de l'ABF qui est en cours, ainsi qu'au niveau du passage, un réaménagement avec un embarcadère qui pourra être conforme aux accès PMR et qui a été cité au Conseil général lorsque nous avons étudié l'arrière-port. Si ces décisions sont obtenues nous lancerons certainement la réalisation, en sachant que la livraison avant la fin de l'année est hypothétique. Nous avançons de toute façon et ce genre de bateaux sont des bateaux faits à l'unité. C'est dans un cahier des charges qui est en général relativement chargé actuellement et après nous prendrons notre tour normalement là-dessus. C'est tributaire, premièrement de l'autorisation de mettre un ponton sur la Ville-close, l'ABF va étudier la proposition et deuxièmement, d'avoir un embarcadère au niveau du passage.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin. Concernant les tarifs du CAC, je vais laisser la parole à M Nydell.

**M Nydell :**

Merci M le Maire. Les services ont proposé de sectoriser les créneaux horaires dans l'utilisation des salles car nous pensons qu'il est plus intelligent d'utiliser à juste escient les salles plutôt que de construire de nouvelles salles. Cela coûte moins cher et du coup, pour l'usager de type associatif, le coût est également moins cher parce que vous n'êtes pas sans avoir remarqué que le prix de la demie-journée est moins chère que la journée. Voilà.

**M le Maire :**

Mme Dieterlé, oui.

**Mme Dieterlé :**

Je voulais juste dire un mot à propos des tarifs culturels parce que si j'ai voté par solidarité le budget du Centre des arts, je dois quand même noter et j'ai oublié de le dire tout à l'heure, que dans les tarifs du Centre des arts, vous incluez ceux de la Chap'L en Ville-close, que les travaux réalisés sur cette chapelle n'ont pas eu lieu, qu'il y fait toujours aussi froid, qu'il n'y a toujours pas d'eau courante et que par conséquent,

j'espère que comme les années précédentes, vous ferez un aménagement pour les associations qui utilisent cette salle, étant donné l'inconfort notoire de cet espace-là. Comme je vois que cela a été remis au budget 2013 avec une tarification de cette salle, je souhaite qu'en fait on l'applique pas.

**M le Maire :**

Nous allons procéder au vote. Tout d'abord sur les tarifs du budget principal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget principal sont adoptés par 22 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER), 4 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

Concernant les tarifs du budget annexe de l'eau :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget annexe de l'eau sont adoptés par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ).*

Concernant les tarifs du budget annexe de l'assainissement :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget annexe de l'assainissement sont adoptés par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, (MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ).*

Concernant les tarifs du budget annexe du bac du passage :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget annexe du bac du passage sont adoptés par 22 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ).*

Concernant les tarifs du budget annexe des restaurants municipaux ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget annexe des restaurants municipaux sont adoptés par 22 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) 4 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

Concernant les tarifs du budget annexe du centre des arts et de la culture :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Les tarifs 2013 pour le budget annexe du centre des arts et de la culture sont adoptés par 24 voix POUR, 9 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).*

**Mme Dieterlé :**

M le Maire, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut avoir une interruption de 5 minutes ?

**M le Maire :**

Oui bien sûr, allez, 3 minutes.



## Conseil municipal du 20 décembre 2012

17	Moyens généraux - finances : budget annexe du Port de plaisance - tarifs année 2013
----	---

*M le Maire reprend la séance après une pause de quelques minutes.*

**M le Maire :**

S'il vous plaît, vous voulez bien reprendre votre place ?

Le point n°17, si vous le voulez bien, il s'agit des tarifs du port de plaisance. Je demande à Mme Lemonnier de présenter ce dossier.

**Mme Lemonnier :**

(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Qui veut intervenir sur ce dossier ? Personne ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM COLIN, PERCEBOIS, QUENEHERVE, CARDUNER), 2 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ).*

**M le Maire :**

Le point n° 18 M Besombes sur la cession des actions de la SEMAEB.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

18	Moyens généraux - finances : cession des actions SEMAEB (Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne)
----	--

**M Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Besombes, est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (M LE COZ).*

**M le Maire :**  
M Besombes, vous allez nous présenter le dossier concernant la mise à disposition du mobilier urbain et la convention constitutive d'un groupement de commande entre Concarneau Cornouaille Agglomération et la ville de Concarneau.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

19	Moyens généraux - finances : mise à disposition de mobilier urbain - convention constitutive de groupement de commande entre Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la ville
----	---

**M Besombes :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Besombes. Quelqu'un veut intervenir sur le groupement de commandes ? Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M le Maire :**  
Bien Mme Le Thellec c'est à vous de jouer avec le point n°20 qui est une convention de collaboration entre la ville de Concarneau et le CCAS.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

20	Action sociale : convention de collaboration entre la ville de Concarneau et le CCAS
----	--

**Mme Le Thellec :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Très bien, merci Mme Le Thellec.  
Quelqu'un veut intervenir ?

Nous allons procéder au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 31 voix POUR, (M QUILLIVIC et Mme ZIEGLER s'étant absentes au moment du vote de ce rapport)*

**M le Maire :**  
Très bien. Un point culture, le point 21 sur la demande de subvention à la DRAC, M Nydell.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

21	Patrimoine : demande de subvention à la DRAC
----	--

**M Nydell :**

En préambule, je voudrais que soit noté dans le compte-rendu du conseil que suite à la remarque de Dominique Dieterlé, qui l'avait déjà produite en commission culture, les tarifs avant travaux ne seront évidemment pas appliqués à la Chap'L.

(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Merci M Nydell. Il y a une intervention ? Non ? Nous procédons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M le Maire :**

Ensuite, la rémunération des intervenants artistiques, M Nydell.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

22	Culture : rémunération des intervenants artistiques
----	---

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Nydell. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Vous pouvez nous expliquer comment ça fonctionnait auparavant, parce que ce n'est pas du tout expliqué donc on ne sait pas quelles sont les différences et ce que cela génère de modifications en terme de budget. Est-ce que c'est en augmentation, en diminution ? Il manque un peu d'éléments.

**M le Maire :**  
M Nydell, vous avez la réponse ?

**M Nydell :**  
Oui, bien sûr, nous avons la réponse à tout, aux questions de Gaël Le Meur. Il n'y a pas de grandes différences si ce n'est que nous avons quelque chose de cohérent avec le département. Telle sera ma réponse ce soir.

**M le Maire :**  
Merci, nous pouvons passer au vote ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
Excusez-moi M le Maire, je n'ai toujours pas compris s'il s'agissait d'une augmentation de la rémunération ou d'une diminution.

**M le Maire :**  
Il vous a répondu.

**Mme Le Meur Gaël**  
Et bien non !

**M le Maire :**  
Il vous a répondu. Même si cela ne vous satisfait pas, il vous a répondu. Voilà.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

**M le Maire :**  
Alors, le point n°23.

**Mme Ziegler :**

M le Maire ?

**M le Maire :**

Oui, Mme Ziegler. Que Marc Carduner ne m'en veuille pas, je viens d'avoir Mme Rambeau au téléphone, elle s'excuse de ne pas être là ce soir, elle est grippée. Concernant la procuration, elle me dit avoir, dans la semaine, il y a 2 jours, eu un coup de fil de M Nydell qui lui a demandé une procuration. Elle aurait donné sa procuration à M Lahuec. Puis quand elle a appris que M Lahuec ne venait pas, elle a proposé, après un coup de fil de M Le Coz, elle a donné une procuration à Mme Donniou. Elle me certifie qu'à aucun moment elle n'a donné procuration à M le Maire.

**M Le Coz :**

La feuille de match est fausse, le match est à rejouer.

**M le Maire :**

Je n'ai pas compris.

**Mme Le Meur Gaël :**

En fait, vous n'aviez pas la procuration de Mme Rambeau.

**M Le Coz :**

C'est la méthode....

**M Besombes :**

Tu confirmes François ?

**M Nydell :**

Je ne connais pas le numéro de téléphone de Mme Rambeau.

*Inaudible.....*

**M le Maire :**

Je ne sais pas, aucune idée.

**Mme Le Port :**

Si on pouvait arrêter le cirque.

**Mme Le Meur Gaël :**

Cela fonctionne bien comme.....

**M le Maire :**

Nous, ce que nous avons, c'est une procuration en bonne et due forme qui est signée de Mme Rambeau.

**M Besombes :**

C'est sa signature.

**M le Maire :**

C'est sa signature.

**Mme Le Port :**

Il y a une jurisprudence qui dit que les procurations peuvent fort bien être dactylographiées. Je vous invite à relire les textes.

*Inaudible....*

**Mme Le Port :**

Attendez, je ne parle pas beaucoup. Je vous invite donc à relire les textes et la jurisprudence, il y a une procuration qui est déposée, il est tard, si tout le monde pouvait arrêter le cirque et que nous nous préoccupions des points qui sont à l'ordre du jour, ce serait aussi bien.

**Mme Le Meur Gaël :**

Si ça vous ennuie, vous pouvez rentrer chez vous. La seule chose, c'est que ni la première ni la deuxième procuration n'est datée. Il n'y a même pas l'horaire. Si on en est jusque là. Quelque part, à mon avis....

**M le Maire :**

S'il vous plaît, je ne vous ait pas donné la parole....

**Mme Le Meur Gaël :**

.... Elle n'a même pas à être prise en compte.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, je vais passer au point 23, il s'agit de l'urbanisme et plus particulièrement de la vente de l'ancienne mairie.

S'il vous plaît, vous voulez bien prendre votre place, M Le Coz ?

**M Le Coz :**

Ne faites pas trop le fanfaron, M le Maire parce qu'après ce que nous venons d'apprendre.

**M le Maire :**

Attendez, un peu de politesse et un peu de discipline s'il vous plaît.

Vente de l'ancienne mairie de Concarneau et je laisse la parole, si vous le voulez bien pour présenter ce dossier, à M Debuyser.



## Conseil municipal du 20 décembre 2012

23	Urbanisme - foncier : vente de l'ancienne mairie de Concarneau
----	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Que vous dire, M le Maire. Vous persistez dans l'erreur. Nous sommes indignés, et je pèse mes mots face aux choix que vous faites ce soir, de vendre l'ancienne mairie, de liquider notre patrimoine, un pan de notre histoire locale qui va disparaître et pourquoi ? Pour une enseigne nationale. La belle affaire ! Nous vous l'avons déjà dit, mais ce bâtiment représentatif du patrimoine de notre commune et surtout celui de tous les concarnois et concarnaises. Aussi, ils devraient être sollicités sur ce sujet. Vous vous étiez bien gardés de communiquer sur cette politique de vente de biens dans votre programme électoral. Et on vous l'a souvent dit, vous n'avez pas reçu mandat pour cela. Vous vous autorisez une liberté d'action destructrice à long terme pour notre ville. C'est aux concarnois, par une expression démocratique de s'exprimer sur ce sujet. Depuis 4 ans, nous avons tout entendu sur vos justifications concernant la vente de biens. Inutilité, sans affectation, en mauvais état, besoin de trésorerie pour acheter autre chose, etc... etc.... Pour l'ancienne mairie, depuis 2 ans, toutes les excuses ont été données. Tout d'abord, vous avez justifié la vente comme condition préalable à l'achat du bâtiment d'ERDF, 1<sup>er</sup> mensonge. Le bâtiment a été acheté pour 750 000 € et il ne sert toujours pas aux associations. Il ne faut pas qu'elles désespèrent, mais la réalité est là. Puis, vous avez dit que ce bâtiment ne pouvait plus être affecté à un service public communal, 2<sup>ème</sup> mensonge. Rien à part votre volonté politique n'engage en ce sens et rien n'a été exploré quant à l'intérêt d'affecter ce lieu rénové à une utilité publique. En disant cela, je pense aussi et surtout aux différentes associations, dont IDES, qui utilisent toujours les lieux avec l'incertitude du lendemain, dont vous vous moquez. Ici même, il y a 2 ans, vous défendiez, notamment avec le soutien de M Nydell, d'ailleurs, de vouloir dynamiser le centre-ville en vendant ce bien. Qu'avez-vous fait concrètement, à part ce soir, perdre la maîtrise de 2 bâtiments stratégiques par des ventes précipitées à des prix dérisoires. Parce que c'est vraiment un prix dérisoire, ce soir. Qu'allez-vous faire maintenant que vous ne maîtrisez plus grand chose dans ce secteur pour redynamiser le centre-ville ? Une enseigne commerciale privée n'est pas synonyme de lieu de vie ou de lieu de convivialité. Une enseigne commerciale privée n'a pas vocation à aménager notre cité, c'est le propre des collectivités et d'une commune ici, d'être le garant d'un développement utile pour la population. Alors, ce soir, en présentant cette vente, ces ventes, mais surtout cette vente, vous démissionnez de votre engagement de relancer ce secteur du centre-ville.

4<sup>ème</sup> mensonge, le prix. Dans la presse, vous donnez une estimation des domaines qui d'ailleurs, fluctue d'une année sur l'autre. Je rappelle que lors d'une vente, vous n'avez aucune obligation de suivre l'estimation des domaines. Votre acte, ce soir est simple, vous bradez, vous liquidez, et plus encore, car vous rajoutez 5 places de parking. Quand on aime, on ne compte pas ! Grosso-modo, une place de parking, c'est autour de 4 ou 5 000 €. Vous multipliez par 5 pour le parking et le reste pour le bâtiment. Une bouchée de pain pour ce privé que l'on favorise pour une raison incompréhensible et que lui par contre, fera sûrement de gros bénéfices, notamment avec les appartements qu'il

construira au-dessus.

Je rajoute enfin une chose, et c'est votre 5<sup>ème</sup> mensonge qui date de ce matin dans la presse. Non, l'école qui a été détruite en 1993 par l'équipe Le Bris, n'était pas un bâtiment jumeau de l'ancienne mairie, non ce n'était pas un bâtiment patrimonial et historique au même titre que l'ancienne mairie, puisqu'il a été construit dans les années 55-60. N'essayez pas d'enfumer en permanence la population par vos mensonges, M Fidelin. Les gens ne sont pas idiots et ne resteront pas indifférents à vos manipulations. Et enfin, pour conclure, nous demandons ce soir un vote à bulletin secret pour cette délibération. Ce sujet est suffisamment grave pour que chacun soit totalement libre de s'exprimer par son vote, et je pense que les problèmes de procuration et on peut peut-être penser de manipulation, ou carrément de malhonnêteté, nous engagent encore un peu plus par ce vote à bulletin secret.

**M le Maire :**

Très bien, merci. Oui, Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**

Vous ne pouvez pas à la fois reprocher à l'opposition de s'opposer et ne jamais entendre les propositions ou les avis sur des sujets qui tiennent à des concarnois. Ce n'est pas logique. Vous décidez absolument seuls d'un projet qui pouvait bien attendre et dont à aucun moment nous avons pu discuter ensemble, de façon cohérente et raisonnable. C'est ce que vous souhaitez et c'est ce que nous n'avons pas pu faire. Nous ne sommes pas que des hurluberlus qui ne représentons que nous mêmes. Nous aussi, nous avons été élus avec les voix de certains concarnois qui nous font part de leur avis, et qui signent ou non des pétitions en ligne ou ailleurs. Le fait que vous ayez la majorité, ne vous dispense pas de faire preuve de moins de mépris sur votre appréciation de notre action, parce que quand nous n'avons pas les moyens de la communication municipale à disposition, nous faisons avec les moyens que nous avons. Et nous faisons ce que nous pouvons.

Dites-moi à quel moment nous avons pu faire valoir des propositions pour l'aménagement de cet espace? Je veux dire des propositions autres que commerciales, bien évidemment. À quel moment la population a-t-elle été consultée? Comme cela avait été demandé par beaucoup sur l'opportunité de cette vente. Quelles alternatives ont été proposées, étudiées, discutées pour imaginer d'autres destinations à ce bâtiment avec les concarnois et tous leurs élus? Quels choix nous sont offerts ce soir entre rien du tout et la décision que vous prétendez être la meilleure? Nous estimons que le problème ici, c'est celui des limites de la stricte délégation de pouvoir, qui mène fatalement, un jour ou l'autre, au pur et simple abus de pouvoir. Parce que vous avez été élus avec moins d'un tiers des électeurs concarnois, et cela ne vous donne pas tous les droits. Cela ne vous dispense pas de remettre en cause les certitudes. Ce projet est un véritable hold-up de notre patrimoine pour des profits individuels, alors qu'il pourrait servir pour le bien de tous, alors qu'il aurait pu redonner un caractère d'attractivité au centre ville, par exemple, dans le domaine culturel et artistique, comme c'est le cas à Pont-Aven. Et ce, y compris dans la période touristique. Nous ne croyons pas tellement que des gens qui vont visiter la ville-close vont sortir au mois d'août pour aller acheter des fringues chez Célio. Franchement, c'est débile! C'est vrai, il faut arrêter quand même! C'est exactement la même chose pour beaucoup de concarnois qui tendent malheureusement de plus en plus à désertier le centre-ville, s'ils ne sont pas attirés par un intérêt d'une découverte ou d'un service. Nous sommes donc opposés à cette vente pour des raisons éthiques mais aussi parce que nous estimons que c'est un mauvais projet, qui ne correspond pas à l'intérêt de la ville et à son développement économique. Il est de plus irréversible. Nous en appelons donc à tous les conseillers municipaux présents, sont-ils

vraiment convaincus de ne pas faire d'erreurs, d'avoir été élus pour cela ? Ne serait-il pas possible de revoir ce projet, en remettant devant la population les vraies questions sur la nature de vos engagements ? Et en ce qui nous concerne bien évidemment, brader le patrimoine concarnois pour payer de la moquette à Eiffage, c'est non, non, et non ! Et j'ajoute, que nous sommes profondément attristés face à tout ce gâchis.

**M le Maire :**

Merci Mme Dieterlé.

*Petits applaudissements....*

**M le Maire :**

Je demande au public à ce qu'il n'y ait pas d'agissements, ni de commentaires, s'il vous plaît. M Le Coz.

**M Le Coz :**

J'adhère totalement à ce qui vient d'être dit et moi je peux applaudir. J'applaudis à ce qui vient d'être dit. Il faut savoir que le projet que vous présentez, il est tout à fait possible en gardant la maîtrise foncière du bien. Si vous passez un bail de longue durée avec votre partenaire, vous pouvez effectivement l'accueillir au centre-ville et garder la maîtrise foncière du bien. C'est le 1<sup>er</sup> point. Vous n'avez pas souhaité étudier cette solution. Je voulais soulever 3 points ce soir. Je pensais premièrement, parler du respect simple des règles de la démocratie. Je ne pensais pas que l'on en arriverait là. Franchement, je ne pensais pas que nous serions sans doute dans du trafic de procurations.

Mais la moindre des choses, à partir du moment où ça n'était pas dans votre programme, admettez que cela n'était pas dans votre programme quand vous avez été élus, la moindre des choses effectivement, c'était de consulter les concarnois. Ensuite, nous sommes si près de l'échéance, n'allez pas faire cette bêtise, irréversible à un an du moment où les listes vont se mettre en place et vont proposer des choses aux concarnois. Si votre projet est bon, ayez le courage d'attendre un petit peu et de le proposer aux prochaines échéances, si vous voulez vous représenter. Ensuite, il y a la question du prix. Tout le monde à Concarneau, est scandalisé du montant de la vente. 250 000 €, c'est le prix du rez-de-chaussée. On va le voir d'ailleurs, dans la vente suivante. 250 000 €, c'est le prix de ce rez-de-chaussé de bâtiment. Tout le reste, c'est cadeau. Et nous apprenons en plus, c'est le cadeau de Noël, ce sont les 5 parkings en plus. Ensuite, l'erreur dans la chronologie. Vous nous annoncez que suite à cette vente à bas prix, cette vente bradée, vous allez engager la mise en valeur du lieu. Mais quel propriétaire vend son bien dans de mauvaises conditions, en faisant les travaux de mise en valeur, après ? S'il vous plaît, si vraiment vous avez l'intention de faire des travaux de mise en valeur, ce à quoi tout le monde adhère ici, faites les d'abord et nous reparlerons ensuite d'une mise en vente dans de meilleures conditions. Il va de soi qu'à bulletin secret, je voterai contre et j'ai un mandat qui me demande également de voter contre.

**M le Maire :**

Très bien, M Carduner.

**M Carduner :**

Je vais faire court parce que c'est vrai que tout ce qui a été dit, je le partage à peu près. Je suis embarrassé, déjà, par rapport à cette procuration. Cela me chagrine parce que c'est la crédibilité de notre assemblée qui est en jeu. Je veux bien que Mme Le Port balaye d'un revers de manche, ce dont elle a peut-être l'habitude par rapport à son

métier..... laissez-moi terminer, Mme Le Port. Je ne vous ai pas interrompue. C'est vrai que vous n'intervenez pas souvent, mais....

**M le Maire :**

Est-ce que nous voulons bien revenir sur la vente de l'ancienne mairie ?

**M Carduner :**

Oui mais je termine quand même mon propos. C'est vrai que c'est un peu embarrassant quand même cette histoire.

**M le Maire :**

Ce sera au procès-verbal. C'est tout.

**M Carduner :**

Donc, nous devons porter des réserves par rapport à la validité, vous comprenez bien, de tout ce qui a été entériné ce soir.

**M le Maire :**

Il n'y a pas de problème.

**M Carduner :**

Ok, il n'y a pas de problème, mais si, il y a quand même un problème. Ça, c'est quand même quelque chose qui me chagrine.

Pour revenir à la vente de notre ancienne mairie, comme je le disais, je partage à peu près tout ce qui a été dit, j'aimerais bien, pour que les concarnois se rendent compte quand même de la réalité de la situation, bien que je suis persuadé qu'ils en ont l'intime conviction et qu'ils savent exactement ce à quoi ils sont confrontés, est-ce que vous pouvez nous communiquer le prix du m<sup>2</sup> vendu en centre-ville dans les agences spécialisées et dans les études notariales sur Concarneau et par rapport aussi à un baromètre que nous voyons régulièrement dans Ouest-France ou Le Télégramme, sur les ventes immobilières en littoral ? Cela m'intéresserait. Et aussi, est-ce que vous pourriez communiquer le prix au m<sup>2</sup> rénové, puisque cela existe, on peut le trouver sur Internet, il n'y a pas de souci, n'importe qui peut y aller, donc le prix que cela représente quand on achète un bien, à combien cela revient ? Ceci rajouté à ce que disait Mme Dieterlé, Gaël Le Meur et M Le Coz, ceci rajouté aux places de parking qui sont donc un bonus, puisqu'il y a 5 places de parking privatives, si j'ai bien compris, ils auront accès avec un bip. Ce que je comprend bien, d'ailleurs par rapport à l'investisseur. On ne sait pas très bien à qui sont attribuées en plus, ces places de parking. Il y a une petite ambiguïté là-dessus. Peut-être que vous allez la lever. Est-ce que ces places de parking sont attribuées aux logements, c'est-à-dire aux appartements qui sont au nombre de 6, c'est pour cela aussi que je ne comprends pas parce qu'il y a que 5 places, ou alors, plutôt au commerce qui va s'installer ? Je comprendrais bien aussi que le commerce ait transigé un peu en disant moi, si j'achète, il va quand même falloir que j'ai des possibilités pour me garer facilement, moi et mon personnel, sans avoir à faire le tour du pâté de maisons sans arrêt. Je comprends. Mais ceci étant dit, cela représente quand même un manque encore à gagner par rapport à la vente du bien. En plus, la valorisation, comme le disait M Le Coz, c'est la cerise sur le gâteau quand même. Pourquoi avoir attendu de classer cela en zone piétonne, alors qu'il y a d'autres commerces qui existent déjà, qui sont pérennes ?

**M le Maire :**

4 personnes sont intervenues pour s'opposer à ce projet. C'est un projet sensible, je le

conçois. J'avais l'intention de demander le vote à bulletin secret. Je ne vous ai pas arrêté dans vos conversations, j'aimerais qu'il en soit ainsi en ce qui me concerne. C'est un dossier qui me tient à cœur. Je peux vous dire et Jean-Michel Debuyser aurait pu vous le présenter en tant qu'adjoint à l'urbanisme, mais j'ai souhaité le présenter parce qu'il me tient à cœur. Vous avez très certainement eu quelques éléments dans la presse ce matin, parce qu'hier j'ai reçu la presse sur ce sujet. Évidemment, nous avons pu remarquer l'intervention dans la presse d'une minorité agissante, y compris les 80 ou 90 signatures d'une pétition. Nous voyons bien là dans ce dossier qu'il y a des considérations politiques qui sont irrationnelles...

*brouhaha....*

**M le Maire :**

Pardon, pardon, je ne vous ai pas arrêté s'il vous plaît. Nous ne pouvons pas dire non plus que nous ne réhabilitons pas le patrimoine bâti, puisqu'actuellement, nous sommes en train de réhabiliter la ferme du Moros qui était prête à tomber. Nous sommes en train de réhabiliter également le Centre nautique. Nous sommes en train de réhabiliter également un patrimoine bâti avec l'ancien Presbytère de Lanriec. C'est vrai que cette ancienne mairie est un bâtiment symbolique, nous ne pouvons pas dire le contraire. C'est une ancienne mairie. Des concarinois s'y sont mariés. Mais, cette ancienne mairie n'a pas été non plus entretenue. Elle fait l'objet aujourd'hui d'une demande de la Préfecture. Il y a eu un arrêté municipal pour interdire l'entrée de certaines parties de cette ancienne mairie. C'est un arrêté de fermeture demandé par le Préfet. Il ne faut quand même pas l'oublier. Et il ne faut pas oublier non plus qu'aujourd'hui.....

*Brouhaha.....*

**M le Maire :**

Je ne vous ai pas interrompu, s'il vous plaît. Aujourd'hui, il y a des travaux entre 800 000 et un million. Il y a eu une quantité d'investisseurs, de promoteurs et d'agents immobiliers qui sont passés. Il y a eu des architectes qui ont eu des projets, et c'est 800 à 1 million de travaux. Tous les projets ont été abandonnés les uns après les autres. Je vais maintenant vous passer quelques éléments d'appréciation.

*M le Maire commente un power-point :*

Réhabilitation de l'ancienne mairie :

Mme Le Meur va peut-être contester, mais....

**Mme Le Meur Gaël :**

Cela aurait été intéressant d'avoir ce document avant le conseil municipal encore une fois vous nous sortez des documents.

**M le Maire :**

Réhabilitation de l'ancienne mairie : voilà l'ancienne mairie et vous voyez le bâtiment qui est à côté, qui ressemble étrangement à l'ancienne mairie....

*Brouhaha....*

**M Besombes :**

Mais c'est pas vrai ça....

**M le Maire :**

Nous ne pouvons pas le nier. Il est vrai également qu'il a été démoli en 1993....

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas vrai, vous vous trompez de bâtiment M le Maire.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, ce n'est pas possible, cela.

*M le Maire fait retentir la cloche.*

**M le Maire :**

Alors, ce bâtiment a été démoli par l'ancienne équipe Le Bris pour faire des commerces.

**M Colin :**

Ce n'est pas vrai, vous mentez !

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas ce bâtiment-là ! Ce n'est pas ce bâtiment-là.

**M Le Maire :**

Mais ce n'est pas possible ça.

**Mme Le Meur Gaël :**

On ne vous a pas donné les bonnes informations !

*M le Maire fait retentir la cloche.*

**M Colin :**

Ou alors vous ne connaissez pas votre ville ?

**M le Maire :**

S'il vous plaît, M Colin. Voilà un élément qui justifie que ce bâtiment à côté et qui était très ressemblant, a été démoli.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est faux !

**M Colin :**

C'était en 53, M le Maire !

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'était pas celui-là.

**M le Maire :**

On tourne la page. Voilà donc l'ancienne mairie qui fait l'objet d'une fermeture administrative demandée par M le Préfet, le 2 octobre 2009. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que c'est un bâtiment qui n'a pas été entretenu, même si la structure principale paraît en bon état, tout l'intérieur est à refaire, pour 800 000 à 900 000 euros de travaux.

Ici, nous pouvons voir le délabrement intérieur de cette ancienne mairie.

*Brouhaha...*

**M le Maire :**

Je vous le montre, je ne vous ai pas arrêté s'il vous plaît. Voilà certains éléments qui justifient l'état de délabrement de cette ancienne mairie, et vous le savez très bien. Nous tournons la page. Là, nous ne pouvons pas le nier.

**M Le Coz :**

*Inaudible....*

**M le Maire :**

Attendez, M Le Coz, je ne vous ai pas donné la parole. Voilà donc les éléments. Percée dans le pallier du 2<sup>ème</sup> étage, il faut quand même le remarquer.

Aujourd'hui, il n'y a aucun investisseur qui parlait sur la réhabilitation de cette ancienne mairie. Les 2 propositions que nous avons eues, ce sont 2 personnes qui sont des commerçants et non pas des investisseurs. Ce sont des commerçants qui souhaitent d'abord installer un commerce au rez-de-chaussée et cela se trouvait dans notre cahier des charges. C'est ce que nous voulions. Le but de ce commerce du rez-de-chaussée était d'identifier autour des halles centrales un aspect commercial, une attractivité commerciale, un dynamisme commercial. C'est pour cela que nous avons opté pour que cette ancienne mairie, au rez-de-chaussée devienne un commerce. En ce qui concerne la nature de ce commerce, ce sera un commerce de 230 m<sup>2</sup> de notoriété nationale. Il répond aussi à une demande complémentaire par rapport à l'existant.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je croyais qu'on ne devait pas enlever les marches ? Vous vous y étiez engagés.

**M le Maire :**

Mais ce n'est pas possible cela !

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, mais comme on est sur le dessin, vous pouvez nous expliquer où sont passées les marches ?

**M le Maire :**

S'il vous plaît, Mme Le Meur, je vous en prie. Vous avez à gauche l'ancienne mairie. À droite, vous avez le projet de M Le Floc'h.

Mme Le Meur, ayez au moins le respect d'écouter.

**Mme Le Meur Gaël :**

*Inaudible...*

**M le Maire :**

Mais ce n'est pas possible ça !

Est-ce qu'il y a une dénaturation de cette ancienne mairie ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Où sont les marches ?

*Brouhaha....*

**M le Maire :**

Mais ce n'est pas possible !

Sachez que la transformation de cette ancienne mairie dépend également de l'Architecte des Bâtiments de France parce que nous sommes en ZPPAUP et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. En ce qui nous concerne, notre souhait n'est pas de démolir le patrimoine bâti. Mais c'est de valoriser le patrimoine bâti. Quand on voit...

*Brouhaha....*

**M le Maire :**

Quand on voit ces 2 schémas, on voit que franchement à droite, nous n'avons pas dénaturé la façade de l'ancienne mairie.

**Mme Le Meur Gaël :**

On va la mettre où, l'enseigne Celio sur le bâtiment. On ne le voit pas bien là, pour se rendre compte combien cela va être dénaturé.

**M le Maire :**

Ce que nous avons souhaité, c'est de préserver l'esthétique et l'architecture de l'établissement.

Nous passons maintenant à une autre page. Il s'agit du côté donnant rue Dumont d'Urville. Il y a une amélioration par rapport à l'existant. On peut quand même remarquer que cette amélioration va valoriser le commerce derrière les halles et dans l'entrée rue Dumont d'Urville. J'ai fait un sondage chez les commerçants de la rue Dumont d'Urville, ces jours-ci, et ils étaient tous ravis, ils n'attendaient que ça. Peut-être qu'ils ne représentent pas grand chose à vos yeux, mais c'est quand même important. Aujourd'hui, quand un touriste, quelqu'un de l'extérieur nous demande où est le centre-ville à Concarneau, et bien, il ne l'a pas trouvé. Nous, ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une identification, une attractivité, un dynamisme commercial centralisé autour des halles centrales.

De l'autre côté, vous avez la partie Sud avec Busco. Là encore, vous pouvez voir que nous n'avons pas dénaturé cette façade Sud. L'architecture et l'esthétique de cette ancienne mairie sont largement préservés.

*Brouhaha....*

**M le Maire :**

Excusez-moi, je vous ai laissé parler, alors laissez-moi parler jusqu'au bout. Voilà l'exemple de M Le Floc'h, ce qu'il a fait à Auray, c'est-à-dire un bâtiment existant qui a une architecture et un patrimoine préservés, sur la photo du haut. Sur la photo du bas, vous avez la réhabilitation de ce bâtiment. Là encore, l'ABF est intervenu sur ce dossier.

**Mme Le Meur Gaël :**

Combien il a été acheté ce bâtiment ? Combien ce bâtiment a-t-il été acheté par M Le Floc'h ?

**M le Maire :**

Alors, en ce qui concerne le prix.

**Mme Le Meur Gaël :**

Bien plus que 250 000 €.



**M le Maire :**

Alors, en ce qui concerne le prix. Tout d'abord il faut savoir que le prix correspond à l'estimation faite par les domaines. Les domaines sont un établissement public. C'est un établissement reconnu. Sa fonction et compétence est l'estimation des biens publics. Nous avons l'estimation de ce bâtiment. Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'immobilier est beaucoup plus difficile. Aujourd'hui, un bien vaut ce que l'on peut y mettre. Il y a une estimation, mais compte tenu des 800 à 1 million de travaux qu'il faut faire, il est évident, compte tenu de ce que je vous ai dit précédemment, à savoir que pour rentabiliser ce bâtiment, il faut que ce soit un prix relativement correct, compte tenu aussi des travaux qu'il y a faire. Le service des domaines a estimé ce bâtiment à 260 000 euros, avec une négociation à - 10 %, ce qui fait 250 000 euros.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas l'estimation de 2010.

**M le Maire :**

Ce sujet de l'estimation du bien, c'est évidemment un élément important certes, mais ce qui est aussi important, c'est le dynamisme que cela va procurer, l'attractivité commerciale au centre-ville. Aujourd'hui, ce que nous voulons, c'est aménager ce secteur du centre-ville, avec l'aménagement de la place Charles de Gaulle.

**Mme Dieterlé :**

Il fallait le faire avant !

**M Besombes :**

Pourquoi, pour que vous nous disiez non après ?

**M le Maire :**

S'il vous plaît !

Nous avons besoin d'une identification forte à cet endroit. Nous voulons préserver cet endroit dans son aménagement. Il y a peut-être eu 80 ou 98 signatures, je le reconnais. Mais il y a quand même 20 000 habitants à Concarneau. Et je ne suis pas certain que beaucoup de monde vous suive.

**M Le Coz :**

Il faut un référendum, il faut un référendum !

**Mme Le Meur Gaël :**

Attendez 2014 !

**M le Maire :**

Mais ce n'est pas possible cela.

**Mme Le Meur Gaël :**

Attendez 2014 !

*Brouhaha.....*

**M le Maire :**

S'il vous plaît, un peu de discipline.

*M le Maire fait retentir la cloche....*

**M le Maire :**

Je ne vous ai pas interrompu quand vous êtes intervenus. Laissez-moi aller jusqu'au bout s'il vous plaît. Ce que nous voulons sur le centre-ville, effectivement, il y a cet aspect d'ancienne mairie à des fins commerciales. Mais il s'agit aussi de l'aménagement proche. En effet, je disais que derrière les halles, il y a un aménagement à faire. Nous allons engager une ligne budgétaire pour une étude en 2013, même si elle est réalisée la dernière année de notre mandat. Mais nous voulons véritablement engager une réflexion sur un projet valorisant derrière les halles centrales pour qu'il y ait une dynamique attractive commerciale. Maintenant, que ce ne soit pas perçu favorablement, je peux le comprendre, mais dans la mesure où on ne touche pas à l'esthétique et à l'architecture de cette mairie, au contraire, on la valorise, je trouve que c'est important. Aujourd'hui, établissement public, oui certes on le peut toujours, mais il y a un endroit qui est important pour l'image de Concarneau. Et ce n'est pas pour autant que nous ne faisons rien pour le public. Nous sommes en train de faire aujourd'hui la maison des associations. Nous réhabilitons, comme je le disais tout à l'heure, des établissements publics pour les concarnois, je ne vais pas citer tous ceux que j'ai énuméré tout à l'heure. Mais nous ne pouvons pas dire non plus que nous ne faisons rien pour les établissements publics. Mais c'est également lié au fait que les bâtiments n'aient pas été entretenus correctement précédemment. Aujourd'hui nous sommes obligés de faire des choix. Et voilà ces choix. Je vais laisser la parole à Nicole Le Thellec.

**Mme Le Thellec :**

On me donne la parole donc je la prends. Je vais simplement vous faire part du vote de Béatrice Donniou qui m'a donné sa procuration. Elle pense que c'est un beau projet valorisant pour le centre-ville mais le prix de vente lui paraît trop faible. Elle s'abstiendra. D'autre part, je vais aussi parler en mon nom. Je suis de son avis je m'abstiendrais donc aussi sur ce projet. On avait, il y a déjà un certain temps, échangé sur un prix de vente autour de 500 000 €.

**Mme Le Meur Gaël**

Exact.

**Mme Le Thellec :**

J'entends les arguments mais de mon côté, je pense que 250 000 € c'est un prix beaucoup trop faible pour ce bâtiment.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Marie :**

Merci. C'est vrai que votre 3<sup>ème</sup> démarque est très forte. 250 000 €, en plein centre-ville...

**M le Maire :**

Il s'agit de l'estimation des domaines par rapport aux travaux qu'il y a à faire.

**Mme Le Meur Marie :**

Vous ramez, vous nous donnez des arguments qui ne tiennent pas la route. Je trouve quand même que dans votre programme, c'était pour dynamiser le centre-ville. Je pense qu'ici, ce n'est pas dynamiser le centre-ville. En plus, je me souviens très bien du débat qu'il y avait eu au conseil municipal en 2010, où j'avais posé la question à Mme Depoid, je m'aperçois-là aujourd'hui, que les marches disparaissent. Elle m'avait répondu : « on

ne touchera pas à la façade ». On peut avoir un commerce avec des marches, l'entrée se fera par la rue Dumont d'Urville. C'est incroyable. Elles ont disparu comme par magie.

**Mme Depoid :**

ce n'est plus le même acheteur.

**Mme Le Meur Marie :**

Ah, ce n'est plus le même acheteur ! Pour 250 000 €, vous faites un beau cadeau. Je pense quand même que c'est la grosse erreur de votre mandat, M le Maire, et vous en payerez les conséquences.

**M le Maire :**

Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

En réponse à votre longue présentation, je le dis et on l'avait déjà dit lors des derniers conseils. On vous demande de nous présenter et de nous faire parvenir l'ensemble des documents qui sont présentés au conseil municipal, c'est le règlement. D'ailleurs, en terme de règlement, il serait intéressant que nous ayons le règlement concernant les procurations. J'ai une question à vous poser. Tout d'abord, le bâtiment dont vous nous parlez à Auray, je voudrais savoir combien M Le Floc'h l'a acheté. Je n'ai rien contre ce M Le Floc'h, mais en l'occurrence, c'est lui le propriétaire et je pense que lui il sait compter. Parce que 250 000 € pour revendre 6 appartements, on peut se demander combien de bénéfice il va faire. La ville, zéro, la ville va perdre. La ville va perdre en perdant la maîtrise foncière de ce bien. C'est une évidence, et vous le savez très bien. Alors, tous les arguments pour dire, il faut que l'on embellisse, il faut que l'on redynamise, mais qu'avez-vous fait, alors que là pour le coup c'était indiqué dans votre programme électoral, qu'avez-vous fait depuis 4 ans ? Rien, rien. C'est-à-dire que vous partez du principe qu'en vendant ça, c'est le point de départ de quelque chose, alors qu'il aurait fallu mettre en place depuis 4 ans un projet de développement du centre-ville, ce que vous n'avez pas fait. Il y a seulement une étude qui démarre pour l'après 2014. Vous n'avez rien fait depuis 4 ans. Si vous aviez embelli comme vous le dites et mis tout ce qui était bien expliqué ce matin, s'en était merveilleux. À la veille de Noël, c'était vraiment idéal. Peut-être que ce bien, si vous souhaitiez vraiment le vendre, vous ne l'auriez pas bradé comme ça, premièrement et deuxièmement vous auriez peut-être compris qu'il ne fallait peut-être pas perdre la maîtrise dans ces conditions avec un centre-ville dynamique.

**M le Maire :**

Très bien, M Carduner.

**M Carduner :**

Merci. Au-delà des arguments des uns et des autres qui sont recevables pourquoi pas. Je reste sur ma fin et les concarnois aussi. Je voudrais savoir et que vous communiquiez, parce que c'est facile, il suffit de passer un coup de fil à n'importe quelle agence immobilière ou notaires concarnois, pour savoir quel est le prix du marché. Je pense que c'est intéressant parce que ce qui les intéressent, ils savent, ils sont confrontés à ça tous les jours quand ils ont un bien à acheter pour leurs enfants ou pour eux-mêmes. Il se renseignent sur le prix du m<sup>2</sup> au centre-ville. Donc, j'aimerais bien avoir le prix du m<sup>2</sup> au centre-ville, ça je le connais et je connais aussi le prix du m<sup>2</sup> rénové. Mais j'aimerais bien que vous le disiez exactement aussi aux concarnois à combien revient le prix du m<sup>2</sup> rénové.

Ensuite, par rapport à vos façades, M le Maire, je m'étonne, mais je peux me tromper. Je suis assez prudent et je reste assez humble.

S'il vous plaît M Le Coz, si ça ne vous dérange pas. Merci. Je m'étonne que les bâtiments de France aient autorisé la modification, rien que pour les petits carreaux sur la façade. Je vais vous dire pourquoi. En Ville-Close, il se trouve qu'il y a des gens qui demandent à mettre des fenêtres sans petits carreaux, c'est interdit. On leur interdit au nom des bâtiments de France. Je m'étonne quand même qu'une transformation comme celle-là sans petits carreaux avec des grandes baies vitrées soit autorisée. Maintenant, vous avez sans doute l'aval des bâtiments de France puisque vous vous permettez de présenter ça. Mais je m'interroge quand même par rapport au simple citoyen, qui lui, demande...

**M le Maire :**

Très bien.

**M Carduner :**

Très bien, écoutez laissez-moi terminer.

**M le Maire :**

On peut répondre, aussi à un moment.

**M Carduner :**

Je finis mon intervention qui a duré 2 minutes montre en mains. Voilà, merci M le Maire.

**M le Maire :**

Je vais donner la parole à François Besombes, à Michèle Depoid et à Jean-Michel Debuyser en tant qu'adjoint à l'urbanisme qui va conclure.

**M Besombes :**

Tout d'abord, sur le prix. Si c'était une si bonne affaire que cela, j'imagine que nous aurions eu beaucoup plus de propositions. Or, là, nous sommes au prix du marché. Si nous sommes au prix du marché, c'est que d'un côté, vous avez un prix de vente, et derrière, il y a le prix que l'acheteur va devoir allouer aux travaux. Nous sommes sur un coût, pour l'enseigne, d'1,2 million. Ne revenez pas toujours à ces 250 000 €, puisque ces 250 000 € ne représentent rien sinon le prix d'une transaction. Ce n'est pas le coût. Le coût, pour tout acquéreur sera de 1,2 million. Pour la ville de Concarneau, si elle a un projet, je n'ai entendu aucun projet, qu'une critique.

*Brouhaha....*

*M le Maire fait retentir la cloche.*

**M Besombes :**

Qu'une critique, mais aucun projet. Mais si la ville avait un projet...

*Brouhaha....*

**M Besombes :**

Madame, on sait que vous êtes brillante, magnifique, que vous avez toutes les qualités....

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, je ne suis pas brillante....

**M Besombes :**

Mais essayez d'accorder un peu d'importance à ce que l'on peut dire, juste un petit peu. Un petit peu d'humilité vous ferait beaucoup de bien. Donc, pour la ville de Concarneau, si elle avait un projet, c'est 1,2 million ou 1,25 million d'euros qu'il faudrait mettre sur la table. Tout cela pour relativiser. Ce n'est pas qu'une action de 250 000 €.

*brouhaha....*

**M Besombes :**

1,2 million pourquoi ? Parce qu'il y a la recette que l'on va avoir. Ici 250 000 €, et le million qu'il faut mettre dans les travaux.

**Mme Le Meur Gaël :**

Inaudible.....

**M Besombes :**

Le manque à gagner serait bien de 1,2 million.

*Brouhaha....*

**M Besombes :**

Excusez-moi.....

**M le Maire :**

S'il vous plaît Mme Le Meur, laissez M Besombes terminer.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais qu'il dise des vérités ! Qu'il ne manipule pas !

**M Besombes :**

Vous êtes très bien placée pour me faire la leçon sur ce point-là. Ce que je voudrais dire autrement, vous dites que nous perdons la maîtrise. Dans ce cas-là, il faut nationaliser tous les commerces de Concarneau pour avoir la maîtrise du commerce. Je sais que c'est un terme très à la mode, mais c'est ce qu'il faudrait faire. Faites confiance au porteur de projet, qui lui a tout intérêt que ce commerce fonctionne dans le temps. Il n'a aucune raison d'acheter et de faire tout et n'importe quoi dedans et de revendre. Il n'a aucun intérêt, puisqu'on lui propose un lieu de choix dans 260 000 m<sup>2</sup>, ce qui est introuvable en centre-ville de Concarneau. C'est 260 m<sup>2</sup>, pardon. Excusez-moi.

*Brouhaha....*

**M Besombes :**

Oh arrêtez ! S'il vous plaît respectez ! Ce sera 260 m<sup>2</sup> de commerce, ce qui est rare à Concarneau. Ce qui fait tout l'intérêt de ce bâtiment pour accueillir une enseigne nationale. Faire venir une enseigne nationale, c'est un gage aussi d'attractivité pour l'ensemble du commerce concarnois. Les mesures qui sont mises en place, au travers notamment du DOO pour renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, passe par faire venir des grandes enseignes. Vous avez dû lire un article qui était intéressant dernièrement, sur l'attractivité du commerce à Concarneau. On parlait de l'évasion commerciale qui était de l'ordre de 20 %. Cette évasion commerciale est limitée en raison de la périphérie qui est très dynamique à Concarneau et dont les m<sup>2</sup> ont été multipliés ces dernières années. S'il y a des efforts en matière commerciale qui ont été

effectués à Concarneau, en périphérie, nous devons faire des efforts en terme de m<sup>2</sup> au centre-ville de Concarneau. Les lieux sont rares, ce local permet d'abord de renforcer et de poser une centralité en matière de commerce sur Concarneau, de renforcer l'image commerciale de Concarneau, et Concarneau en a besoin, et en plus de pérenniser l'existence d'un tel bâtiment. Jusqu'à présent, j'entends parler de ce bâtiment comme si on allait le raser, au contraire, on lui assure tout la pérennité que l'on souhaite pour ce bâtiment. Ce que je veux dire aussi, concernant les politiques de la ville, et les politiques des collectivités en matière de....

**M le Maire :**

Mme Le Meur, vous pourriez avoir le respect d'écouter M Besombes s'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je ne suis pas monotâche, je peux faire 2 choses en même temps.

**M Besombes :**

On est là dans l'humilité qui vous caractérise. Je reprends donc, concernant les politiques de la ville en matière de commerce. Nombre de villes investissent dans l'immobilier commercial de façon à promouvoir des enseignes et les faire venir, justement pour maîtriser. Ici, nous avons cette occasion-là qui nous est donnée. Que l'on tienne compte des travaux qui sont à réaliser sur ce bâtiment-là pour le vendre, ou que l'on achète des bâtiments pour mettre à disposition de certaines enseignes, l'effet est le même. Les tactiques ne sont pas les mêmes mais l'effet est le même. Ce projet-là permet de renforcer la centralité du commerce sur Concarneau et d'apporter une contrepartie en matière d'offre commerciale sur le centre-ville par rapport aux périphéries, ce qui est essentiel pour le commerce à Concarneau.

**M le Maire :**

Très bien, merci M Besombes. Je vais laisser la parole à M Debuyser en tant qu'adjoint à l'urbanisme.

**M Debuyser :**

Ce qui est triste, c'est de voir ce que l'on souhaite faire. Bien sûr, on marque du doigt l'ancienne mairie, mais on oublie dans quel cadre l'ancienne mairie va s'implanter, avec le commerce Celio qui n'est quand même pas rien. Si Celio vient à Concarneau, ce n'est pas pour 3 mois, je me doute. Je voudrais quand même.....

Mais quand on parle, il faudrait quand même savoir de quoi on parle et aussi être au courant des affaires, parce que de dire, c'est comme Decathlon, ça prouve bien que celui qui a dit cela....

**M le Maire :**

Le public n'a pas à intervenir au conseil municipal.

**M Debuyser :**

Il est tout à fait en dehors de la plaque, et il ferait bien de s'informer un peu, comme les élus que j'ai en face de moi. L'ancienne mairie a été évaluée par les domaines en incluant les places de parking.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'était pas dans la délibération de 2010.

**M Debuyser :**

Je ne vous parle pas de 2010.

**Mme Le Meur Gaël :**

En 2010 vous n'aviez que le bâtiment.

*Micro coupé....*

**M le Maire :**

M Debuyser, continuez.

**M Debuyser :**

Mme Le Meur...

**M le Maire :**

S'il vous plaît.....

*M le Maire fait retentir la cloche.*

**M le Maire :**

S'il vous plaît, je crois que là ce soir....

**M Debuyser :**

Arrêtez de vous énerver, vous êtes toute décoiffée.

*M le Maire fait retentir la cloche....*

**M le Maire :**

Je crois que ce soir, là, vous êtes allées trop loin dans l'indiscipline et dans l'incorrection. Arrêter systématiquement les intervenants, je ne l'accepte pas. C'est un manque de respect et de discipline.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous pouvez ... *inaudible*..... autorité, vous mentez quand vous dites que ça a été ....*micro coupé*....

**M le Maire :**

S'il vous plaît.

**Mme Dieterlé :**

C'est ça la fin du monde ?

**M le Maire :**

Si vous voulez, nous allons faire le vote, comme cela nous verrons ce qu'il en est.

**M Carduner :**

Je demande une suspension d'une minute. Excusez-moi, M Debuyser, mais je lève la main depuis un moment.

*Brouhaha..... inaudible.....*

**M le Maire :**

Si vous le voulez bien, en tant que secrétaire de séance, vous voulez bien intervenir.

*Brouhaha..... inaudible....*

**M le Maire :**

Si vous le voulez bien, en ce qui concerne le vote, je vous demanderai, sur le papier de marquer POUR, quand il s'agit de voter favorablement pour la vente de l'ancienne mairie, de voter CONTRE, si vous n'êtes pas d'accord et ABSTENTION.

**Il est 23h15, M CALVARIN quitte le conseil municipal et donne son pouvoir à Mme DEPOID.**

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous ne participons pas au vote, et nous partons, vous ne pouvez pas procéder au vote, vous êtes 16 conseillers municipaux vous ne pouvez.....

*micro coupé.....*

**Les élus du groupe PS, (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE), du groupe « à babord toute » (Mme DIETERLE, M COLIMARD) ainsi que M LE COZ, quittent la salle du conseil municipal à 23h17.**

**Seuls 16 membres du conseil se retrouvent présents dans la salle du conseil municipal, le quorum n'est plus atteint.**

**M le Maire :**

Nous allons avoir le quorum, rassurez-vous. Nous allons l'avoir. Nous allons peut-être attendre 5 ou 10 minutes, mais nous allons l'avoir.

*Brouhaha.....*

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous suspendez la séance, c'est terminé, vous êtes 16, donc c'est fini.

**M le Maire :**

Tout à fait, tout à fait.

**Mme Le Meur Gaël :**

Bonne soirée et bonnes fêtes.

**M le Maire :**

Oui, à vous aussi.

*Brouhaha.....*

**M le Maire :**

Bien, je déclare une suspension de séance.

*M le Maire demande une suspension de séance à 23h20.*

*Mme Danièle Calvez arrive à minuit et prend place dans la salle du conseil municipal.*



*Le quorum (17 personnes) est de nouveau atteint. Après la suspension de séance, M le Maire demande aux élus présents de reprendre leur place.*

*M le Maire ré-ouvre la séance.*

**M le Maire :**

Prenez place s'il vous plaît, nous allons nous compter. Il nous faut 17 personnes.

**M Quillivic :**

Danièle, je suis vraiment désolé de t'avoir sortie du lit.

**Mme Lemonnier :**

Merci Danièle, tu es adorable.

**M le Maire :**

Bien tout le monde est assis ? C'est vrai que là, c'est un cas d'espèce. C'est une situation très embarrassante et je remercie Danièle Calvez d'être arrivée. Si vous le voulez bien, nous allons procéder à un nouvel appel pour voir si nous avons le quorum. Le quorum est à 17.

M Fidelin, présent,

M Besombes, oui,

Mme Le Thellec, oui,

M Malléjacq, présent,

Mme Depoid, présente,

M Debuyser, présent,

Mme Lemonnier, présente

M Quillivic, présent

Mme Le Port, présente

M Calvarin, absent

M Nydell, oui

M Echivard, présent

M Allot, présent

Mme Donniou, absente

Mme Billet, oui

Mme Baqué, présente

Mme Calvez, présente

Mme Paris, absente

M Lahuec, absent

Mme Pezennec, oui

M Le Coz, absent

Mme Ziegler, absente

M Quénéhervé, absent

Mme Le Meur Gaël, absente

Mme Dieterlé, absente

M Colimard,absent

M Carduner, absent

M Cariou, absent

Mme Le Meur Marie, absente

M Colin, absent

M Stéphan, oui, qu'est-ce que je fais là, moi.

Mme Rambeau, absente

M Percebois, absent

**M Debuyser :**

M Stéphan, à la prochaine remarque vous êtes expulsé de la salle du conseil municipal.

*M le Maire compte le nombre d'élus présents qui sont au nombre de 17.*

**M le Maire :**

Le secrétaire de séance, si vous le voulez bien pour terminer sera François Besombes. Nous sommes 17, le quorum est atteint puisque l'ensemble des élus, c'est 33. Je vais laisser la parole à Lætitia Le Port qui a un mot à nous dire sur ce qui vient de se passer et je dirai après quelle décision nous avons prise.

**Mme Le Port :**

Je vous remercie M le Maire. Ce soir, je voudrais solennellement dénoncer la démission des élus de l'opposition, leur départ précipité pour un vote qu'ils savaient défavorable, est une violation grave des règles démocratiques de notre pays. Ce faisant, ils n'ont pas respecté le mandat que les concarnois leur ont donné, préférant fuir l'assemblée représentative que de laisser la majorité des votes s'exprimer, et donc les concarnois s'exprimer par l'intermédiaire de leurs élus. Ah, quand la politique des partis et l'idéologie prennent le pas sur le respect de tous les citoyens qui sont eux en droit d'attendre que leur conseil municipal siège et vote en leur nom !

**M le Maire :**

Merci Mme Le Port. Nous avons pris une décision. Il est vrai que 2 sujets étaient importants ce soir, il s'agit de la vente de l'ancienne mairie et la vente des magasins Bréal et Cache-cache. Nous avons bien senti ce moment de pression et difficile à gérer. Vis-à-vis de la population, je pense qu'il était important que ces 2 sujets soient représentés à nouveau au conseil municipal du 17 janvier. Si vous le voulez bien, nous allons quand même poursuivre ce conseil municipal. Il reste 3 délibérations, nous allons terminer ces délibérations. Je remercie entre autres, Danièle Calvez qui était au lit et qui est venue précipitamment nous rejoindre pour faire le quorum.

**Mme Calvez :**

C'est normal.

**M le Maire :**

Si vous voulez bien, nous allons laisser ces 2 sujets du 23 et 24 concernant les 2 ventes, et je vais laisser Jean-Michel Debuyser s'exprimer sur le dossier 25 concernant la révision simplifiée du PLU sur le secteur de la gare, prescription de la procédure de révision par le conseil municipal.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

24	Urbanisme - foncier : vente des magasins Cache-cache et Patrice Bréal - 1 place du général de Gaulle
----	--

*Dossier reporté au conseil municipal du 17 janvier 2013.*

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

25	Urbanisme - foncier : révision simplifiée du PLU - secteur gare - prescription de la procédure de révision par le conseil municipal
----	---

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Debuyser, est-ce qu'il y a des observations ?

**M Nydell :**  
Oui.

**M le Maire :**  
M Nydell.

**M Nydell :**  
Je voudrais faire observer que cette zone-là est une zone stratégique lors des festivités d'été et en particulier avec le rassemblement des sonneurs et des bagads, etc... Il faudrait du coup préserver cette capacité de rassemblement dans la zone.

**M le Maire :**  
M Debuyser.

**M Debuyser :**  
Je pense que nous sommes en train de parler des parkings et des stationnements. Concernant le stationnement, il existe actuellement un terrain de quelque 5 000 m<sup>2</sup> qui appartient à la ville et qui est prévu au stationnement. Cet emplacement restera prévu au stationnement. Le reste du stationnement ne se faisait que par convention avec RFF. Les terrains n'appartenaient pas à la ville, RFF décide aujourd'hui, pour être conforme avec ce que l'État a décidé avec lui, c'est-à-dire de refaire avec lui, par contre, un parking supplémentaire au Nord de façon à préserver pour le futur, ou à moyen terme, un quai d'embarquement si le train revenait à Concarneau, il est prévu aussi une zone de 250 places de parking.

**M le Maire :**  
Très bien, M Debuyser, il y a d'autres observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 20 voix POUR et 2 abstentions (M NYDELL et son pouvoir, M LAHUEC).***

Ensuite, le sujet 26, il s'agit de l'inventaire des zones humides.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

26	Urbanisme - foncier : inventaire des zones humides - avis du conseil municipal
----	--

**M Debuyser :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? M Nydell.

**M Nydell :**  
Oui, le domaine maritime est-il couvert par cette carte ? Et à propos du Minaouet, le fameux Minaouet, cette très belle rivière frontière de Concarneau et de Trégunc. Je voudrais savoir où est délimitée la limite du domaine maritime ? Merci M Debuyser.

**M Debuyser :**  
La limite du domaine maritime est définie par les bords du rivage à la plus forte marée d'équinoxe.

**M Nydell :**  
Je vous remercie M Debuyser.

**M le Maire :**  
Très bien, il n'y a pas d'autre remarque ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M LAHUEC).***

L'eau et l'assainissement, il s'agit de la mise à jour du règlement du service eau potable, je vais le lire.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

27	Eau et assainissement : mise à jour du règlement de service eau potable
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Voici les modifications du règlement de service eau potable. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Non ? Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M NYDELL et son pouvoir M LAHUEC)***

Nous passons maintenant au tableau des décisions.

## Conseil municipal du 20 décembre 2012

28	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire
----	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote. Il s'agit entre autres de la signature des conventions, de la programmation de l'été 2012, ensuite, il y a une signature d'une convention avec les Ambassadeurs, qui sont les donneurs de sang, il y a aussi plusieurs conventions qui concernent l'occupation précaire par les associations, il y a une convention signée avec GDF Suez concernant le parking au service des eaux et maison des associations. En règle générale, ce sont des conventions d'occupation précaire.

Pour conclure, je voudrais quand même donner une précision. Je déplore le spectacle inacceptable de la part d'élus dans notre assemblée communale et qui doit faire face à ses responsabilités.

Je vous souhaite quand même un joyeux Noël. Nous nous reverrons le 17 janvier pour un nouveau conseil municipal où nous présenterons ces deux délibérations qui seront à nouveau soumises à l'approbation du conseil municipal. Oui, M Quillivic.

**M Quillivic :**

Juste pour conclure. Je voulais dire que j'espère que l'opposition remarquera demain que nous avons eu l'élégance de ne pas voter pour ces 2 décisions et pour terminer sur une petite note d'humour, les Mayas pensaient que la fin du monde arriverait après le départ des socialistes du conseil municipal de Concarneau, ce 21 décembre 2012. Force est de constater qu'ils avaient tort. Merci.

**M le Maire :**

Merci et bonne soirée tout de même. Bonne nuit et à bientôt.

*La séance est levée à 00h20*

**M Quillivic :**

Merci à Danièle.